



Protéger la Biodiversité : les entreprises sont-elles responsables ?

Analyse comparée des stratégies de protection de la
biodiversité de 127 entreprises européennes cotées

Commentée par :

Sommaire

Avant-propos	3
Principaux constats	4
Introduction	7
Pourquoi les entreprises doivent-elles s'efforcer de limiter leurs impacts ?	9
Analyse de la performance globale	17
Méthode et échantillon évalué	17
Analyse des performances	18
Zoom sur trois secteurs clés	31
Agro-alimentaire	31
Energie (pétrole et gaz)	36
Matériaux de construction	40
Annexes	43
Conclusion	48

Avant-propos

Beaucoup pensent encore que la biodiversité s'évalue uniquement en listes d'espèces : oiseaux, fleurs, papillons... La biodiversité c'est pourtant l'ensemble du vivant et toutes les interactions qui perpétuent la vie. Source de nombreux services rendus aux humains, elle est le support, parfois de manière invisible, de bien des activités humaines telles que celles fournies pour la régulation du climat ou la fertilité naturelle des sols. Bref, les humains font partie et dépendent de la biodiversité, et leurs entreprises, elles aussi. Elles y sont liées, comme d'autres acteurs, par des impacts - pollutions, destructions, surexploitations - mais leurs liens à la biodiversité se traduisent aussi dans leur dépendance à son égard, et ce quels que soient les secteurs. Le pétrole, par exemple, provient de la biodiversité du passé ! Enfin, de plus en plus nombreuses (mais pas encore suffisamment !) sont les entreprises qui retiennent l'attention par l'intérêt qu'elles décident de lui porter et leurs actions en sa faveur.

Ainsi, l'interdépendance entre les entreprises et le vivant est une évidence. Une évidence à s'approprier autant pour le bien de la biodiversité, que pour celui des entreprises. Car faire face au futur, à tous points de vue, pour diriger une entreprise, c'est dorénavant aussi savoir gérer et conserver le vivant.

L'objectif final est là, les entreprises peuvent et doivent être motrices pour le développement d'un autre modèle économique intégrant la finitude des ressources (même celles que l'on pense encore infiniment renouvelables), et qui propose des modes de production et consommation équitables et en équilibre avec la biosphère.

Elles ne connaissaient pas les enjeux du carbone il y a seulement quelques années, gageons que les entreprises sauront prochainement intégrer ceux de la biodiversité, pour démontrer chaque jour leur compréhension des liens entre humanité et biodiversité.

Hubert Reeves,
Président de Humanité et Biodiversité

Vigeo et Humanité et Biodiversité ont un partenariat d'échange d'informations, de compétences et d'expertises sur les enjeux liés à la biodiversité et c'est dans ce cadre qu'elles ont collaboré à la rédaction de cette étude.

La protection de la biodiversité apparaît comme le "parent pauvre" du développement durable. Si la lutte contre le changement climatique via, notamment, la réduction des gaz à effet de serre a avancé, au moins sur le terrain médiatique, la protection de la biodiversité retient beaucoup moins l'attention.

La biodiversité est un thème que les entreprises ont du mal à intégrer parmi leurs responsabilités. Pourtant, au même moment où en 1992 l'ONU adoptait la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, elle avait adopté la Convention sur la diversité biologique et qualifié la biodiversité de préoccupation commune de l'humanité et condition indispensable à tout processus de développement.

Les entreprises négligentes en matière de protection de la biodiversité prennent des risques pour leur réputation, leur sécurité juridique, l'acceptabilité sociétale de leurs activités et pour la durabilité de leurs modèles de croissance. La protection de la biodiversité est l'exemple type de sujets qui sollicitent la capacité des entreprises à penser leurs risques de long terme, à les prévenir avant même que les règles du marché et que les lois ne les y contraignent. Mais qu'on ne s'y trompe pas. L'action de la société civile, les progrès même timides des réglementations et l'innovation initiée par certaines firmes leaders feront remonter la protection de la biodiversité parmi les facteurs de responsabilité sociale des entreprises et des investisseurs.

Cette étude montre certes l'ampleur de l'indifférence et les retards pris par rapport aux principes et aux objectifs de la Convention Internationale des Nations Unies sur la protection de la biodiversité. Mais elle montre aussi que certaines firmes, à commencer par celles qui ont fait l'objet de controverses ou de condamnations, ont su inventer des stratégies innovantes. Ces firmes, malheureusement encore peu nombreuses, ouvrent la voie.

Vigeo est dans son rôle en informant les investisseurs et les gérants de capitaux sur la réalité et le degré de pertinence des comportements des entreprises en matière environnementale. La protection de la biodiversité est au cœur des responsabilités environnementales des entreprises. Pour mieux rendre compte à nos partenaires investisseurs, et pour contribuer à accélérer la prise de conscience et l'action des entreprises, Vigeo a choisi d'associer Humanité & Biodiversité à cette étude.

La réflexion de Hubert Reeves et l'action de son association sont des références avec lesquelles nous sommes heureux de faire converger les travaux de Vigeo.

Nicole Notat, Présidente de Vigeo

Principaux constats

La biodiversité fait partie intégrante du discours commun des entreprises

La plupart des entreprises semblent conscientes des risques liés à une absence de communication sur la protection de la biodiversité : 74% d'entre elles font référence à la protection de la biodiversité à travers leurs opérations dans leur documentation publique.

Des niveaux d'engagement limités et hétérogènes

- Le niveau d'engagement des entreprises sous revue en matière de protection de la biodiversité est, dans l'ensemble, limité. Sur les neuf secteurs évalués, seul celui du secteur des Matériaux de Construction affiche un niveau d'engagement probant.
- Les performances sont cependant contrastées au sein des secteurs sous revue. Cette hétérogénéité est particulièrement marquée dans les industries de l'Agro-alimentaire, de l'Energie et du BTP où l'absence de reporting d'une partie des acteurs contraste avec les niveaux d'engagement élevés de quelques leaders.

Une identification partielle des impacts

- Seule une minorité d'entreprises mentionnent la majorité de leurs impacts sur la biodiversité dans leur documentation publique.
- La plupart semblent concentrer leurs efforts sur certaines des pressions causées par leurs activités sur les écosystèmes.
 - Les impacts les plus fréquemment identifiés sont liés à la perte, la dégradation et la fragmentation des milieux naturels sur les sites des opérations.
 - Inversement, les impacts liés aux activités controversées de certains secteurs ne sont évoqués que par une minorité. Par exemple, très peu d'acteurs du secteur Agro-alimentaire rendent compte de la prévention des impacts liés à la culture des OGM et des biocarburants.

Intégrer la biodiversité dans le pilotage des opérations, un facteur de différenciation

- Le niveau d'intégration des enjeux de biodiversité dans le pilotage des opérations est très variable selon les industries. Il est élevé dans certains secteurs tels que les Matériaux de Construction et l'Industrie électrique et gazière, alors que dans les secteurs des Boissons, de l'Industrie Agro-alimentaire et des Services Parapétroliers, les entreprises reportent peu sur ce sujet.
- Si une majorité d'entreprises communiquent sur la réalisation d'études d'impact environnemental en amont des projets, moins de 40% reportent sur des systèmes d'intégration de la biodiversité dans la gestion des opérations, comprenant des directives internes, des programmes de formation et le suivi d'indicateurs de biodiversité.

Le périmètre de diffusion des mesures de protection de la biodiversité au niveau des sites n'est que rarement mentionné ou demeure limité

- Peu d'entreprises indiquent clairement qu'une majorité de leurs sites ou activités sont couverts par les mesures de protection de la biodiversité au niveau local. Dans la plupart des secteurs, la majorité des entreprises ne communiquent pas cette information ou n'ont mis en place ces mesures que sur une part restreinte de leurs activités.

Le reporting sur les indicateurs de biodiversité demeure exceptionnel

- La majorité des entreprises ne publient aucun indicateur quantitatif relatif à la protection de la biodiversité sur leurs sites d'opérations.
 - Si certaines communiquent des données chiffrées, la plupart rendent compte d'indicateurs de moyens plutôt que de résultats, qui reflèteraient les impacts de leurs opérations sur la biodiversité.
 - Les secteurs affichant le plus haut niveau de reporting en matière d'indicateurs sont aussi parmi les plus avancés en matière d'intégration de la biodiversité dans le pilotage de leurs opérations.

Une approche défensive vis-à-vis des parties prenantes

- Dans tous les secteurs analysés, à l'exception de ceux des Boissons et des Services Parapétroliers, certaines entreprises font l'objet de controverses liées à leurs impacts sur la biodiversité.
 - Les secteurs où les entreprises font preuve du niveau d'engagement le plus élevé en matière d'identification de leur impacts et d'efforts de préservation des écosystèmes sont ceux où la part des entreprises sujettes à des allégations est la plus importante. Inversement, les deux secteurs pour lesquels aucune controverse n'a été rapportée sont ceux où les entreprises communiquent le moins sur leurs efforts de protection de la biodiversité.
 - Ceci pourrait refléter l'influence des parties prenantes, autorités publiques ou ONG, sur les comportements des entreprises en matière de protection de la biodiversité.

Les 20 performances managériales les plus avancées en matière de gestion de la biodiversité

Rang	Entreprise	Secteur	Score/100
1	Anglo American	Mines	77
2	Lonmin	Mines	73
2	Xstrata PLC	Mines	73
3	Iberdrola Renovables S.A.	Industrie électrique et gazière	72
4	CRH plc	Matériaux de construction	71
4	Tema	Industrie électrique et gazière	71
5	British American Tobacco	Tabac	70
6	Carillon PLC	Bâtiments Travaux Publics	66
7	Iberdrola	Industrie électrique et gazière	64
8	Danone	Agro-alimentaire	63
9	Imerys	Matériaux de construction	61
9	Rio Tinto	Mines	61
10	BHP Billiton PLC	Mines	60
10	Holcim	Matériaux de construction	60
10	Bonduelle	Agro-alimentaire	60
11	Heidelberg Cement AG	Matériaux de construction	57
12	Titan Cement	Matériaux de construction	55
12	EDF	Industrie électrique et gazière	55
12	Unilever PLC	Agro-alimentaire	52
13	Royal Dutch Shell	Energie (pétrole & gaz)	51

Introduction



En 2011, selon l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature), 19 265 espèces étaient menacées d'extinction et 797 éteintes. Selon la Banque Mondiale entre 70 000 et 140 000 km² de terres arables et 13,7 millions d'hectares de ressources forestières disparaissent chaque année. Lors de la publication de la Convention de l'ONU sur la diversité biologique en 1992, ces dégradations des écosystèmes ont été qualifiées de préoccupation commune par les Etats signataires. Alors que la responsabilité des entreprises en matière de protection de la biodiversité est soulevée par un nombre croissant de parties prenantes, la dépendance de nos économies vis-à-vis des services fournis par les écosystèmes a été démontrée dans de nombreuses études, dont, entre autres, la première phase du "The economics of Ecosystem and Biodiversity" (TEEB), publiée en 2007 par l'UNEP et la Commission Européenne.

Responsables d'une partie des dégradations des écosystèmes, les entreprises sont aussi dépendantes des services qu'ils fournissent. Leur capacité à limiter les pressions causées par leurs activités sur les écosystèmes pourrait donc s'avérer déterminante pour la durabilité de leurs activités.

Cette étude passe en revue les performances des entreprises en matière de gestion de leurs impacts sur la biodiversité.

- La première partie rappelle les impacts des entreprises sur la biodiversité et les risques auxquels sont exposés les différents secteurs.
- La seconde partie analyse les performances de neuf secteurs (comprenant 127 entreprises) évalués par Vigeo sur ce sujet.
- La troisième partie présente une revue détaillée des performances de trois secteurs : Industrie Agro-alimentaire, Energie et Matériaux de construction.

Introduction



Les ONG environnementales se sont longtemps préoccupées des seules politiques publiques, pourtant les enjeux de la biodiversité concernent toute la société. Et c'est bien pourquoi engagée depuis plusieurs années pour faire émerger le sujet, Humanité et Biodiversité dialogue avec tous les acteurs, et notamment les acteurs économiques, pour mieux intégrer les activités humaines dans la biodiversité et inversement, au lieu de les opposer ou de les tenir séparées.

Les ONG ont selon nous un rôle essentiel à jouer à l'intersection des stratégies privées et publiques, notamment pour améliorer leurs synergies mais elles peuvent aussi, dans le respect de leur rôle spécifique, jouer un rôle d'alerte, apporter leur connaissance des enjeux et accompagner les entreprises qui s'engagent.

C'est en ce sens que nous travaillons et échangeons avec Vigeo d'une manière générale sur le sujet, et plus particulièrement sur cette étude dont il faut saluer l'intérêt. Elle offre un panorama singulier, qui permet d'établir un point à date de la réalité actuelle des engagements et ambitions des entreprises de certains secteurs, d'identifier et valoriser les meilleures pratiques et aussi pourquoi pas, mieux orienter à terme, les investissements financiers vers les acteurs les plus engagés pour la biodiversité.

Vous trouverez, au long de la lecture du document, des commentaires de notre association qui apporte ici un regard extérieur. D'une manière générale, nous relevons que si des entreprises ont compris l'enjeu d'image ou de réputation, il reste encore beaucoup à faire concrètement pour prendre la mesure de l'enjeu, des risques, des impacts mais aussi toutes les opportunités d'innovation. Le sujet reste beaucoup traité en terme d'impacts locaux à éviter, mais manque de véritable stratégie globale. Aucune des entreprises étudiées n'a, semble-t-il, entamé un travail complet sur les liens entre son activité et la biodiversité avec une analyse du type opportunités/dépendances ; ces dépendances sont pourtant bien réelles.

Il est important de préciser qu'il s'agit d'un exercice d'évaluation des engagements et efforts des entreprises en faveur de la biodiversité et non d'une évaluation des résultats physiques ou biologiques réellement obtenus par ces dernières : aucune évaluation de l'état de la biodiversité au regard des impacts des activités des entreprises n'a ainsi été effectuée, ce n'est pas l'objet de la présente étude. Mais c'est un objectif essentiel vers lequel il faut pouvoir tendre, in fine à travers notamment les démarches de production scientifique !

Par ailleurs, certains impacts ne doivent pas être oubliés. Les impacts indirects et/ou cumulatifs, les effets "cocktail" ainsi que certains impacts plus spécifiques trop souvent négligés (érosion et tassement des sols, traitements intempestifs, impact de la conduite des chantiers, pollution lumineuse...). Enfin, le point de départ que constitue cette étude doit se poursuivre avec l'intégration d'autres secteurs très dépendants de la biodiversité, tels la pharmacie ou le secteur des cosmétiques.

Pourquoi les entreprises doivent-elles s'efforcer de limiter leurs impacts ?

Attentes des parties prenantes et principes d'action

Les Etats signataires de la Convention de l'ONU sur la **Diversité Biologique (CDB)** se sont fixés trois objectifs principaux : la conservation de la diversité biologique (ou biodiversité), l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques. La convention propose des orientations aux décideurs publics, basées sur le principe de précaution.

La CDB a défini cinq pressions principales ou facteurs directs affectant la biodiversité

- La dégradation et la destruction des milieux naturels
- Le changement climatique
- Les pollutions d'origine domestique, industrielle ou agricole
- L'exploitation excessive et l'utilisation non durable des ressources naturelles
- L'introduction d'espèces exotiques envahissantes

La CDB a aussi identifié **les causes sous-jacentes de la perte de biodiversité**. Ces facteurs indirects affectent les écosystèmes en influençant la quantité de ressources utilisées par les sociétés humaines. Elles incluent :

- La croissance démographique
- L'activité économique
- Le commerce international
- Les modes de consommation liés à la richesse individuelle
- Certains facteurs culturels et religieux
- Les évolutions scientifiques et technologiques

En tant que parties prenantes majeures de l'activité économique, du commerce international et

des évolutions scientifiques et technologiques, les entreprises portent donc une responsabilité dans l'érosion de la biodiversité.

Suite à cette convention, la responsabilité des entreprises en matière de réduction de leurs impacts sur la biodiversité a été le point d'attention d'un certain nombre de conventions internationales⁽¹⁾. Elles ont été transposées et complétées par la législation européenne. Sur la base de ces textes de référence, il est attendu des entreprises qu'elles :

- Identifient les impacts de leurs opérations sur la biodiversité et établissent des systèmes d'évaluation de l'état des écosystèmes affectés par leurs opérations.
- Evitent ou réduisent l'exploitation des écosystèmes sensibles. La réduction des impacts sur les écosystèmes implique deux types de mesures :
 - Des mesures pour intégrer la biodiversité dans le pilotage des activités du groupe (telles que des études d'impact environnemental, le développement de directives internes de protection de la biodiversité, la formation des équipes aux enjeux et méthodes de protection de la biodiversité, le suivi d'indicateurs de biodiversité).
 - Des mesures de réduction d'impact au niveau de chacun des sites d'opération. Ces mesures sont spécifiques à chaque secteur d'activité.
- Réhabilitent les écosystèmes affectés par leurs opérations d'exploitation.

1. Ces textes sont présentés en Annexes

Impacts des entreprises sur la biodiversité

Les impacts des entreprises sur la biodiversité sont spécifiques à chaque industrie. On peut cependant distinguer deux types de secteurs, en fonction des processus de production et des modes de dépendance aux services rendus par les écosystèmes.

Dans les industries Agro-alimentaire, des Boissons et du Tabac, les impacts sur la biodiversité sont liés à la culture (d'arbres, de tabac, de plantes, de semences), à l'élevage (bétail, volailles), à la pêche et à l'utilisation des eaux souterraines et de surface. Ces impacts incluent :

- La transformation des sols liée à l'utilisation d'intrants agricoles (engrais, pesticides)
- La dégradation et l'érosion des sols dues aux pratiques d'agriculture intensive (monoculture)
- L'épuisement des nappes phréatiques et des

eaux de surface

- La déforestation
- L'épuisement des réserves halieutiques

Les activités des secteurs du BTP, des Matériaux de construction, des Mines et des Services parapétrolier ont des impacts liés à l'extraction, au transport et aux processus de construction, tels que :

- L'érosion des sols
- La dégradation et la fragmentation des écosystèmes
- Les effets sur les espèces sensibles et les dynamiques de population liés à la dégradation des habitats
- La perturbation des cours d'eau
- L'ouverture d'espaces sauvages à l'agriculture ou à d'autres utilisations



La biodiversité et les pressions qu'elle subit

La biodiversité c'est l'ensemble des êtres vivants et de leurs interactions, autrement dit le vivant et son « fonctionnement ». On parle classiquement des trois niveaux de biodiversité : génétique, spécifique et écosystémique (diversité des milieux) mais la richesse de cette définition est bien la mise en évidence des interrelations existantes entre toutes les composantes de la biodiversité. Ces interrelations fournissent des services à l'homme aussi appelés « services écosystémiques ». Les scientifiques du Millennium ecosystem assessment en ont identifié quatre types : les services d'approvisionnement (biens ou produits tirés de l'écosystème tels la production alimentaire), de régulation (services et bénéfices issus des processus naturels tels que l'épuration de l'eau), culturels (bénéfices intangibles : valeurs récréative, spirituelle, patrimoniale ou d'existence) et de soutien (processus naturels qui servent de support aux autres services tels que la photosynthèse) (MEA, 2005).

Ainsi cette évaluation a permis de révéler que :

- **60% des services écosystémiques mondiaux sont dégradés**
- 20% des récifs de corail de la planète ont disparu et > 20% dégradés
- 35% des forêts de mangroves ont disparu

Tandis que :

- le prélèvement d'eau dans les fleuves, rivières et lacs a doublé depuis 1960
- 25% de la superficie terrestre est exploitée par les cultures ou l'élevage (MEA, 2005).

Cinq pressions sont identifiées par les scientifiques comme causes de cette érosion massive de la biodiversité (on parle de 6ème crise d'extinction, la 5ème étant par exemple celle qui a vu disparaître les dinosaures). Il s'agit de :

- **la surexploitation des ressources biologiques** dans les activités de production et d'approvisionnement telle que la surpêche
- **la destruction et la fragmentation des habitats** par la déforestation, la construction d'infrastructures linéaires ou la progression de l'artificialisation (ex : pour la France, artificialisation d'une surface équivalente à un département - 6100 km² - de 2003 à 2009 soit 7 ans au lieu de 10 ans de 1993 à 2002 ; Source : Rapport de l'état des sols de France, 2011)
- **les pollutions** (issues de l'industrie, de l'agro-alimentaire, du tourisme...) et leurs conséquences sur l'acidification des sols ou des océans, la perturbation des cycles biogéochimiques, la dégradation des habitats (par exemple les barrières de corail) ou l'empoisonnement d'espèces animales
- **les espèces exotiques envahissantes** souvent amenées et disséminées par les activités humaines (ex : le long des infrastructures...) dont l'explosion s'explique par la vitesse et la distance croissante des échanges dans un contexte de mondialisation
- et enfin **le changement climatique**, phénomène naturel accentué par les fortes émissions de GES provoquées par les activités humaines. La vitesse du changement climatique rendra-t-elle possible l'adaptation des espèces et plus largement laissera-t-elle le temps à la biodiversité de s'adapter ?

Dépendance aux services rendus par les écosystèmes

Les services rendus à l'humanité par les écosystèmes sont aussi utilisés par les entreprises. La dégradation des écosystèmes peut donc affecter leur activité. Selon la classification internationale des services rendus par l'écosystème (International Classification of Ecosystem Services) proposée par l'Agence européenne pour l'environnement⁽²⁾, les services fournis par les écosystèmes sont de trois types :

Les services d'approvisionnement incluent les matériaux et sources d'énergie produits par les écosystèmes tels que :

- Les éléments nutritifs
 - Les plantes et animaux terrestres, marins et d'eau douce
 - L'eau potable
- Les matières premières
 - Les matières premières biotiques tels que les végétaux non-alimentaires ou fibres animales, Les ressources génétiques
 - Les matières premières abiotiques telles que les ressources minérales
- L'énergie
 - Les biocarburants renouvelables issus de ressources végétales ou animales
 - L'énergie abiotique renouvelable (éolienne, hydraulique, solaire, marémotrice et thermique)

Les services de régulation sont des processus naturels offerts par les écosystèmes tels que :

- La dégradation des déchets (ou biodégradation) par les végétaux ou les micro-organismes
- La régulation des flux, dont
 - les flux d'air (ventilation) et d'eau (stockage, sédimentation, atténuation de l'énergie des vagues)
 - les flux solides (protection contre l'érosion, stabilisation des coulées de boue)
- La régulation de l'environnement physique c'est-à-dire du climat, de la qualité de l'eau (purification et oxygénation), de la qualité des sols (maintien de leur fertilité et de leur structure)
- La régulation de l'environnement biotique qui inclut le maintien du cycle de vie et la protection du milieu naturel (pollinisation, dispersion des graines), le contrôle des parasites et des maladies et la protection du capital génétique

Les services culturels incluent les productions non-matérielles des écosystèmes ayant une valeur symbolique, culturelle ou intellectuelle :

- La valeur symbolique comprend l'information esthétique et l'expérience spirituelle
- La valeur intellectuelle et expérimentale inclut les activités sociales et de récréation, ainsi que le capital d'information et de connaissances (scientifiques et pédagogiques)

Si la valeur des services éco systémiques demeure difficile à quantifier, la recherche reconnaît qu'ils affectent l'efficacité opérationnelle des entreprises.

Les entreprises des secteurs agricoles (tels que l'Agro-alimentaire, les Boissons, et le Tabac) dépendent des services d'approvisionnement et de régulation fournis par les écosystèmes, notamment :

- Des services d'approvisionnement en
 - Matières premières
 - Eau
 - Animaux (poissons)
 - Engrais naturels

2. Agence européenne pour l'environnement, Common International Classification of Ecosystem Services (CICES), Révision 2011

- Des services de régulation, tels que
 - La pollinisation
 - La prévention des inondations et de l'érosion
 - Le traitement de l'eau
 - Le maintien de la fertilité des sols
 - Le maintien de la diversité génétique

Dans les secteurs non-agricoles (tels que la production d'énergie, les Matériaux de construction, le BTP) les entreprises dépendent :

- Des services d'approvisionnement en
 - Matières premières (tels que les minéraux ou hydrocarbures)
 - Energie (telle que l'énergie hydroélectrique ou éolienne)
- Des services de régulation, tels que
 - La prévention de l'érosion des sols
 - La régulation des courants aquatiques
 - La modération des événements climatiques extrêmes
- Dans ces secteurs, la stabilité de l'environnement joue un rôle important dans la limitation des coûts liés et la sécurisation des opérations d'extraction, de transport, de construction d'infrastructures ou d'ouvrages de génie-civil. La dégradation des écosystèmes peut donc affecter les coûts opérationnels, notamment les coûts d'assurance et de sécurisation des opérations

Des impacts non maîtrisés sur la biodiversité débouchant sur d'importantes dégradations des écosystèmes pourraient donc, à terme, remettre en cause la capacité de certaines entreprises à opérer.



«La recapitalisation écologique»

Considérer que la biodiversité sera de plus en plus nécessaire au développement de nos sociétés est une conviction qui peut surprendre. On pourrait en effet défendre le point de vue inverse, à savoir que les progrès technologiques nous ont rendu, peu à peu, de moins en moins dépendants de la nature, de ses ressources et de ses aléas. Ainsi, concrétisant le rêve des chimistes du 19^{ème} siècle, la chimie de synthèse nous fournit aujourd'hui en abondance textiles, colorants, médicaments, engrais, sans recourir à des molécules issues du vivant. On pourrait dire de même de nos habitations ou de nos moyens de transport, qui se sont affranchis des matériaux traditionnels (bois, torchis, chaumes) ou de la traction animale, et considérer que même notre alimentation finira par réaliser la prédiction maintes fois énoncée d'une production synthétique.

Pourtant, le sentiment d'une indépendance croissante vis-à-vis de la nature est, en grande partie, illusoire.

Illusoire, car ces progrès technologiques qui nous donnent l'impression de nous affranchir de la nature génèrent parfois des impacts très forts sur cette nature ou des effets boomerang sur le vivant, dont nous subissons à plus ou moins long terme les conséquences néfastes et souvent imprévues, comme par exemple, l'apparition de résistances aux produits phytosanitaires ou aux antibiotiques de synthèse, ou des mutations génétiques favorisées par la multiplication de l'exposition du vivant à certaines molécules chimiques et pollutions.

Pour notre siècle et sans doute au-delà, la biodiversité et les ressources naturelles avec lesquelles elle interagit (les sols, l'eau) constituent un fondement majeur du développement durable de notre société et cette dépendance ira sans doute croissant.

Autrement dit, le développement durable des sociétés de notre planète risque d'être fortement amoindri, voire compromis, si nous n'entreprenons pas dès maintenant une « **recapitalisation écologique** », c'est-à-dire une politique visant à développer progressivement, sur l'ensemble de notre territoire, la biodiversité et les services qu'elle est susceptible de fournir de manière durable.

La nécessité de mettre dès maintenant en œuvre une telle politique se justifie en particulier par le délai, qui peut être de plusieurs décennies, entre les mesures prises et la pleine fonctionnalité des écosystèmes concernés : on peut citer comme exemples le temps nécessaire à ce qu'une haie replantée abrite l'ensemble des espèces qui lui sont inféodées ou à ce qu'un sol de grandes cultures remis en prairie retrouve une teneur en matière organique similaire à celui d'une prairie ancienne.

1. Marcellin Berthelot écrivait ainsi en 1896 : « C'est là que nous trouverons la solution économique du plus grand problème peut-être qui relève de la chimie, celui de la fabrication des produits alimentaires. En principe, il est déjà résolu : la synthèse des graisses et des huiles est réalisée depuis quarante ans, celle des sucres et des hydrates de carbone s'accomplit de nos jours, et la synthèse des corps azotés n'est pas loin de nous. (...). Le jour où l'énergie sera obtenue économiquement, on ne tardera guère à fabriquer des aliments de toutes pièces, avec le carbone emprunté à l'acide carbonique, avec l'hydrogène pris à l'eau, avec l'azote et l'oxygène tirés de l'atmosphère ».



Une nouvelle culture managériale

Et si la biodiversité, en tant qu'enjeu stratégique pour les entreprises, portait en germe les fondements d'une nouvelle culture managériale ? L'entreprise se doit, on l'aura compris à la lecture de ce document, de préserver le bon fonctionnement des écosystèmes dont elle, ses fournisseurs et ses clients dépendent. Or, ce bon fonctionnement repose, pour l'essentiel, sur une diversité biologique qui nous est largement méconnue, et dont les principales caractéristiques sont la variabilité, l'imprévisibilité et l'émergence. Ce fonctionnement « chaordique⁽²⁾ » confère aux écosystèmes une capacité d'évolution et une résilience permettant un fonctionnement optimisé, adapté aux circonstances.

Le management des entreprises fait lui appel à une approche souvent opposée, visant à obtenir des performances maximum dans un environnement sous contrôle. C'est à cela que managers et ingénieurs sont formés, et c'est là qu'ils excellent : concevoir et piloter des processus permettant une performance maximale dans un cadre maîtrisé et prévisible. Cette vision des choses peut conduire à considérer comme une « externalité » un peu gênante, ce qui est pourtant le cœur du vivant, des hommes et de leurs organisations. Vu de la sorte, le vivant, la biodiversité, ne serait qu'une contrainte, une gêne, avec sa manie d'évoluer sans cesse, avec ses interactions innombrables aux conséquences si difficiles à anticiper. Cette obsession de la maîtrise pourrait paradoxalement laisser l'entreprise désarmée face à une modification brutale et imprévue de ses conditions d'exploitation, ce qui, malgré toutes les mesures prises et les systèmes de contrôle les plus performants, ne manquera pas d'arriver.

Dans le contexte actuel de changements globaux et rapides, l'entreprise aurait tout à gagner à mieux connaître et comprendre le fonctionnement des systèmes vivants pour s'en inspirer, et à détecter et valoriser les opportunités qu'une réelle prise en compte de la biodiversité peut offrir. Face à l'incertitude et à l'épuisement programmé des ressources fossiles, nous avons beaucoup à apprendre du plus durable des systèmes de production : La biosphère et ses 3,8 milliards d'années de recherche et développement. Après tout, chaque espèce qui vit aujourd'hui, chaque écosystème, est une innovation qui a réussi, qui a su s'adapter à des conditions difficiles, à un cahier des charges exigeant, comme celui qui consiste à recycler en circuit fermé chacun de ses constituants, sans jamais produire de déchets, ou encore de n'utiliser que des énergies dérivées du rayonnement solaire, pour lesquelles aucune pénurie n'est à craindre avant plusieurs milliards d'années.

Adopter le regard de l'écologue et du naturaliste, croiser les savoirs, s'inspirer des formes et des structures du vivant, comprendre comment ce dernier fabrique et recycle ses constituants et ses matériaux de base, comprendre comment les écosystèmes optimisent les flux de matière et d'énergie, c'est la démarche du biomimétisme, ou de la bioinspiration, dont les applications aux productions des entreprises, à leurs procédés, à leurs organisations ou à leurs stratégies, sont innombrables.

La biodiversité nous offre la plus vaste des bibliothèques qui soit. Elle est, tous comptes faits, le meilleur allié de l'entreprise pour l'aider à se préparer aux inévitables mutations économiques qu'entraînera la transition énergétique. A nous de savoir l'interroger !

2. Selon l'expression (contraction de chaotique et ordonné), forgée en 1993 par Dee Hock, fondateur et ancien directeur de Visa Credit Card Association.

Risques et controverses

Les risques liés à la protection de la biodiversité sont étroitement liés aux impacts des entreprises sur les écosystèmes et à leurs interactions avec ceux-ci.

Ces risques peuvent être classés en trois catégories, en fonction de leurs liens avec trois éléments de contexte :

- Le cadre légal
- Le niveau d'attention des parties prenantes
- La dépendance aux services rendus par les écosystèmes

Ces éléments sont spécifiques à chaque secteur. Ils sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	Type d'impact	Causes	Type de risque	Effet
Cadre légal	Amendes ou poursuites judiciaires	Non-respect de la législation (par exemple sur les zones et espèces protégées)	Sécurité légale	Possible impact négatif sur la capacité d'obtention des licences d'exploitation
			Efficacité opérationnelle	Négatif : coûts liés aux poursuites judiciaires et potentialité de report des projets
			Réputation	Impact négatif sur l'image de l'entreprise
Parties prenantes	Critique des parties prenantes	Non-respect des standards sectoriels	Réputation	Impact négatif sur l'image de l'entreprise
		Utilisation de procédés pouvant entraîner des dégradations importantes des écosystèmes (extraction de sables bitumineux, production non-responsable d'huile de palme)	Efficacité opérationnelle	Impact négatif sur l'acceptabilité des produits (boycott) et sur la capacité à obtenir de nouvelles licences d'exploitation
		Autres dégradations des écosystèmes		
	Avis positif des parties prenantes	Respect de standards sectoriels reconnus	Réputation	Impact positif sur l'image de l'entreprise
		Mise en place de mesures de protection de la biodiversité en coopération avec une ou plusieurs parties prenantes	Efficacité opérationnelle	Effet potentiellement positif sur l'acceptabilité des produits, sur les prix et capacité accrue à remporter des appels d'offres
				Positif : possibilité de bénéficier de l'expertise des parties prenantes afin d'anticiper les problématiques opérationnelles liées à la biodiversité, développement d'indicateurs, études d'impacts et mesures de protection potentiellement efficaces
Services rendus par l'écosystème	Epuisement des ressources	Agriculture, pêche non durables	Efficacité opérationnelle	Effet négatif sur la disponibilité des ressources à long terme
	Conservation des ressources	Pratiques agricoles durables	Efficacité opérationnelle	Effet positif sur la sécurité des approvisionnements à long terme
	Instabilité de l'environnement	Érosion des sols, accélération du changement climatique liée à la modification des écosystèmes (par ex. déforestation), événements climatiques extrêmes plus fréquents	Efficacité opérationnelle	Négatif : croissance potentielle des coûts de sécurisation des opérations et de primes d'assurance
	Stabilité environnementale		Efficacité opérationnelle	Positif : maîtrise des coûts de sécurisation des opérations et de prime d'assurance

Une partie importante du travail des agences de notation extra-financière les conduit à étudier les rapports « développement durable » et différents documents. **A première vue, les données sur la biodiversité sont le parent pauvre des informations contenues dans ces rapports. Pourtant, la biodiversité est le socle du développement durable ; il n'y a pas de bien-être durable possible de l'humanité, sans conservation de la biodiversité et de ses capacités d'évolution ; il n'y aura pas d'activités économiques, sans capacité à maintenir les services rendus par la nature.**

Un ensemble de références internationales, des lignes directrices Iso 26000 aux textes onusiens, dont celui du dernier protocole dit APA⁽³⁾ de la Convention sur la diversité biologique, incite désormais les entreprises à prendre en compte les enjeux de biodiversité, à échanger avec les parties prenantes intéressées et à rendre compte de leurs actions. Le nouveau programme RSE de la Commission européenne reconnaît lui aussi la nature multidimensionnelle de la RSE et cite la biodiversité. La Commission a annoncé une proposition législative sur la transparence des informations sociales et environnementales fournies par les sociétés de tous les secteurs et la recherche d'une méthode commune basée sur l'analyse en cycle de vie. 2500⁽⁴⁾ entreprises européennes publieraient déjà des informations sociales et environnementales, 42000 pourraient être concernées.

En France, les lois Grenelle⁽⁵⁾ ont élargi le périmètre des entreprises tenues à produire un rapport de développement durable (l'obligation initiale résultait de la loi Nouvelle Régulation Economique du 16 juin 2001, art 116 intégré à l'art L225-102-1 du code de commerce, sans mention claire de la biodiversité). Le décret d'application de l'article 225 de la loi Grenelle 2, étendant l'obligation de reporting environnemental et social des entreprises, est sorti le 26 avril 2012 avec notamment l'obligation d'indiquer : « les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité ».

En prenant mieux en compte ces enjeux dans le management des entreprises, en améliorant la redevabilité d'informations comparables et la notation des entreprises, en échangeant davantage avec la société et les acteurs concernés, des éléments seront posés pour construire d'un côté des actions plus ambitieuses et de l'autre le système de reconnaissance des efforts effectués dont les entreprises ont besoin.

“Eviter, réduire, compenser”

La compensation en matière de biodiversité est désormais régulièrement dans l'actualité ou les débats, elle mérite de préciser ce dont on parle.

Dès lors qu'un acteur économique doit réaliser une opération de construction ou d'aménagement créant de l'artificialisation de terres arables ou naturelles, il peut être confronté à une perte de biodiversité « irréductible » qu'on ne peut alors en réalité que limiter, et ce en contradiction avec l'idée même de compensation, laquelle laisse supposer – à tort – que la biodiversité serait composée d'éléments interchangeables. **D'un point de vue éthique, la compensation ne doit pas devenir une autorisation à détruire.**

Il faudrait ainsi aboutir a minima à deux phases successives pour tout projet d'aménagement ou d'activité susceptible de consommer ou dégrader des espaces non artificialisés : **rechercher d'abord l'optimisation des infrastructures existantes**, comme cela peut se pratiquer à l'égard de la voirie urbaine, et justifier les choix opérés à cet égard ; **intégrer, en tant que réparation, des éléments de compensation « authentique », consistant à re-naturaliser des espaces bâtis et artificialisés** : donc détruire des friches industrielles et commerciales, assurer l'effacement d'anciennes infrastructures non-employées, etc.

L'article 230 de la loi Grenelle 2, portant réforme de l'étude d'impact, ne précise pas l'ordre d'accomplissement des **trois étapes éviter-réduire-compenser** qui pour Humanité et Biodiversité, **doivent s'inscrire dans une succession chronologique et participer d'une « démarche itérative et progressive »**. **La compensation doit rester le dernier recours.**

Idéalement, il faut valider ce qui a été fait, étape par étape, pour chacune des fonctionnalités éviter-réduire-compenser et ne passer à l'étape suivante que si l'on dispose de garanties montrant que l'étape achevée a été correctement menée. Cette appréciation étape par étape doit associer les parties prenantes, meilleur moyen de partage et légitimation de son projet. La réduction, moins encadrée que l'évitement et la compensation, est souvent le maillon faible de la séquence « ERC » et il convient à ce titre de l'améliorer. Ainsi, un soutien au développement d'une filière professionnelle du génie écologique susceptible de développer de nouvelles techniques et de nouveaux « process » est essentiel pour assurer des aménagements avec moins d'impacts sur le vivant.

Par ailleurs, la compensation ne doit pas être la condition de mise en oeuvre des politiques publiques, ni se substituer à elles. **Veiller à la pérennité des mesures de compensation au moyen d'outils de sécurisation foncière et de mesures réglementaires est une condition sine qua none à la réussite de la dernière étape du tryptique ERC.** Enfin, le suivi du dispositif et sa régulation dans le cas de l'éventuel développement d'un marché de la compensation doit être effectué dans une « enceinte adéquate » (rapport CAS, Chevassus-au-Louis, p. 333).

3. Accès aux ressources et au partage des avantages, octobre 2010

4. Bruxelles, le 10.25.2011, COM(2011) 681 final « Communication de la commission au parlement européen, au conseil, au comité économique et social européen et au comité de régions : Responsabilité sociale des entreprises: une nouvelle stratégie de l'UE pour la période 2011-2014. »

5. Grenelle de l'environnement. La première fut la loi No. 2009-967 du 3 août 2009 sur le calendrier de la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement (Grenelle I). La seconde, la loi No. 2010-788 du 29 juin 2010, sur l'engagement national pour l'environnement (Grenelle II) ne fournit pas d'informations supplémentaires sur les programmes d'investissement ou le choix d'infrastructures, mais renforce les mesures susceptibles de promouvoir le dialogue dans le débat public.

Quelques exemples de controverses

Sécurité juridique

Les entreprises sont soumises à la législation environnementale, celle-ci est d'autant plus stricte si elles opèrent dans des zones considérées comme sensibles en termes de biodiversité (zones classées par l'UICN, sites naturels ou culturels identifiés par la Convention du patrimoine mondial de l'Unesco ou zones humides identifiées par la Convention Ramsar). Enfreindre ces réglementations les expose à des amendes, des obligations de restauration ou à un retrait de leur licence d'exploitation.

- **British Petroleum⁽³⁾**: En avril 2010, l'accident de la plateforme *Deepwater Horizon* de Transocean, opérée par BP a causé des fuites importantes sur des côtes américaines sensibles. Cet accident pourrait avoir causé la destruction d'un habitat écologique d'une valeur très importante. Le département de la Justice des Etats-Unis a ouvert une enquête pour déterminer si les entreprises responsables de l'accident, dont BP, ont violé les lois en vigueur (notamment le *Clean Air Act*, le *Migratory Bird Treaty Act* et le *Endangered Species Act*). Par ailleurs, les départements de protection de l'environnement de la Louisiane et du Mississippi ont lancé des poursuites contre BP pour violations des lois de protection de l'environnement et afin d'obtenir réparation pour les dommages causés aux écosystèmes par la marée noire. En réponse, BP s'est engagée à investir 500 millions de dollars pour étudier et suivre les effets à long terme de l'accident sur l'environnement.

Reputation

Si elles ne maîtrisent pas les impacts de leurs opérations sur la biodiversité ou si elles utilisent des procédés ayant un impact négatif majeur sur les écosystèmes, les entreprises s'exposent à une réaction négative des parties prenantes. Les campagnes d'associations de protection de l'environnement peuvent notamment affecter les volumes de ventes, la capacité à remporter des appels d'offres ou la confiance des actionnaires.

- **Nestlé⁽⁴⁾**: Greenpeace a lancé une campagne contre l'utilisation non-durable d'huile de palme par Nestlé. L'ONG a également interpellé l'entreprise à ce sujet lors de l'Assemblée Générale des actionnaires de 2011. Suite à ces critiques, Nestlé a mis en œuvre des actions correctives : l'entreprise s'est engagée à n'utiliser, à partir de 2015, que de l'huile de palme provenant de sources certifiées durables.
- **Marine Harvest ASA⁽⁵⁾**: En avril 2010, plusieurs ONG ont lancé des campagnes visant Marine Harvest en Finlande, au Canada et au Chili. Leurs critiques portent sur les impacts négatifs des cages à filets sur les espèces locales. Elles pointent également les effets négatifs d'une espèce envahissante de saumons d'élevage échappés de l'Atlantique sur les saumons sauvages, lors de leur migration au large de la Colombie britannique. En réponse, l'entreprise a mis en place un partenariat avec une ONG locale afin de réduire ses impacts sur la biodiversité marine.

Exemple d'impact positif sur l'efficacité opérationnelle

Lorsque les matières premières sont générées par les cycles naturels, la continuité des services rendus par les écosystèmes conditionne la viabilité des opérations de certains secteurs. Certaines entreprises ont donc adopté une approche visant à garantir la pérennité de leurs activités.

- **Danone⁽⁶⁾**: L'approche de Danone en matière de protection des nappes phréatiques vise à garantir la viabilité de cette ressource sur le long terme. En France, l'entreprise a signé un partenariat avec l'Association de protection de l'impluvium des eaux minérales d'Evian (APIEME) afin de protéger les sources de la région d'Evian. Des partenariats similaires ont été mis en place dans d'autres régions.

3. Secteur Energie, notation 2012/02

4. Secteur Agro-alimentaire, notation 2011/07

5. Secteur Agro-alimentaire, notation 2011/07

Analyse de la Performance globale

I. Méthode et échantillon évalué

1. La méthode

Pertinence des engagements

L'engagement de l'entreprise a été évalué en fonction de sa pertinence par rapport aux impacts identifiés pour son secteur. A titre d'exemple, les principaux impacts identifiés pour le secteur du BTP sont :

- La perte, la dégradation et la fragmentation des écosystèmes et des milieux naturels sur les lieux de production et dans les zones avoisinantes
- Les impacts sur les dynamiques de populations (notamment l'alimentation et les comportements de reproduction des animaux)
- L'érosion des sols

Les efforts de coopération avec les parties prenantes dans le cadre de l'identification des impacts ont aussi été analysés.

Efficiences de la mise en œuvre

L'efficacité des mesures mises en œuvre a été évaluée en fonction de trois éléments :

- **Les outils managériaux alloués à l'intégration des enjeux de biodiversité dans le pilotage des opérations au niveau du groupe.** Vigeo a évalué les efforts des entreprises pour évaluer et contrôler l'ensemble des impacts de leurs opérations sur la biodiversité, définir les méthodes de protection de la biodiversité et les diffuser au sein des équipes concernées. Ils peuvent inclure des mesures telles que :
 - Les études d'impact sur l'environnement et la réalisation de cartographies des risques en matière de biodiversité ;
 - La formation des managers et des équipes aux enjeux et méthodes de protection de la biodiversité ;
 - La rédaction de directives internes de protection de la biodiversité ;
 - Le suivi d'indicateurs de biodiversité ;
- **Les mesures prises localement pour protéger la biodiversité sur les lieux de production.** Les entreprises sont évaluées sur les moyens mis en œuvre pour réduire leurs impacts au niveau de leurs sites d'opération. Ces mesures sont propres à chaque secteur.
- A titre d'exemple, les mesures identifiées dans le secteur du BTP incluent :
 - La re-création de milieux naturels et la création de zones tampons pour le déplacement des espèces dérangées pendant les opérations ;
 - La création de déviations pour les routes de migration ;
 - L'adaptation du planning des opérations afin de minimiser les perturbations sur la faune ;
 - L'utilisation réduite de pesticides et herbicides lors de la construction et la maintenance des ouvrages de génies civils tels que les autoroutes ;
 - La transplantation des espèces végétales susceptibles d'être affectées par les opérations ;
 - Les programmes de restauration des terres et/ou de re-création des milieux naturels d'origine après les opérations ;
- **Le périmètre géographique des opérations couvertes par les mesures locales de protection de la biodiversité.** Les entreprises ont été évaluées sur la part des sites couverts par les mesures mises en place pour réduire leurs impacts locaux sur la biodiversité.

Résultats en matière de protection de la biodiversité

Les résultats des entreprises ont été évalués en fonction de deux éléments :

- **Tendances des indicateurs de biodiversité.** Cette question analyse dans quelle mesure les entreprises évaluent et rendent compte, par des indicateurs quantitatifs, de leurs impacts sur la biodiversité au niveau du groupe, ainsi que de l'évolution de ces impacts. Les données recherchées sont des indicateurs d'état de la biodiversité sur les sites des opérations ; à défaut, les indicateurs reflétant les moyens mis en œuvre pour protéger la biodiversité ont été pris en compte.
- **Avis des parties prenantes.** Cette question analyse les allégations, plaintes ou poursuites judiciaires dont les entreprises peuvent avoir fait l'objet du fait de leur impact sur la biodiversité. Elle analyse également les avis positifs émis par les parties prenantes, concernant les efforts des entreprises en matière de protection de la biodiversité.

2. L'échantillon évalué

Neuf secteurs européens, représentant 127 entreprises, ont été évalués sur la gestion de leurs impacts sur la biodiversité. Les neuf secteurs analysés sont :

- Services parapétroliers
- Boissons
- Agro-alimentaire
- Energie
- BTP
- Secteur Minier
- Industrie électrique et gazière
- Tabac
- Matériaux de construction

II. Analyse des performances

1. Performances des secteurs

Score moyen : 34,5/100



Le score moyen du panel est limité (34,5/100) et révèle des performances hétérogènes.

Tous les secteurs affichent des niveaux d'engagements limités, à l'exception du secteur des Matériaux de construction.

Toutes les entreprises du secteur Matériaux de Construction ont publié des informations pertinentes sur leurs efforts de protection de la biodiversité et 50% d'entre elles affichent un niveau d'engagement élevé.

Les secteurs de l'Énergie, des Boissons et des Services parapétroliers présentent les performances les plus faibles.

- Dans le secteur Services parapétroliers, plus de 58% des entreprises concernées ne publient pas d'information pertinente sur le sujet.
- Dans le secteur de l'Énergie, si la communication des entreprises est plus abondante, les performances sont affectées par la présence de nombreux incidents et controverses (un

tiers des entreprises ont fait l'objet d'allégations), le périmètre géographique limité des mesures en place et la faiblesse du reporting sur les indicateurs de biodiversité.

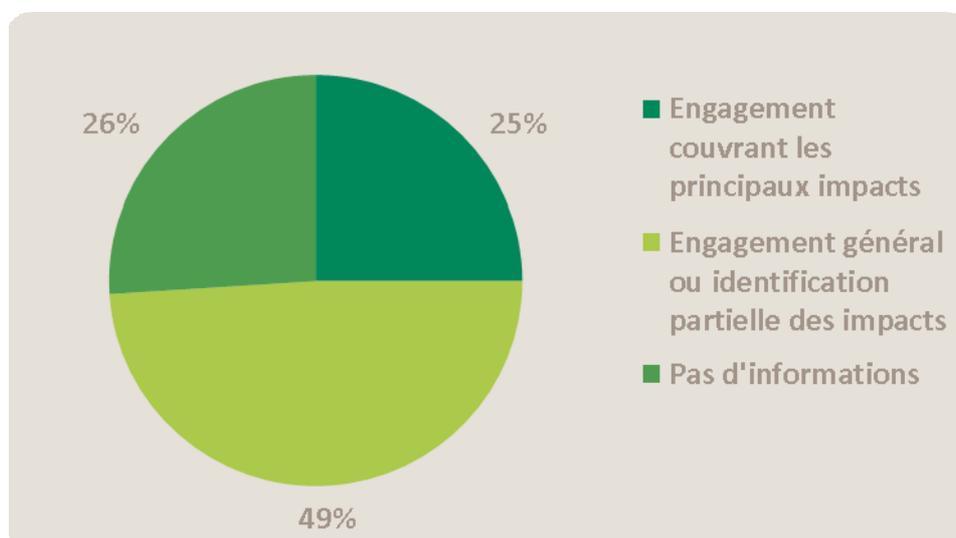
2. Pertinence des engagements

a. Les 11 meilleures performances

Entreprise	Secteur
1. Anglo American	Mines
2. Iberdrola Renovables S.A.	Industrie électrique et gazière
3. Terna	Industrie électrique et gazière
4. British American Tobacco	Tabac
5. Carillion PLC	Bâtiments Travaux publics
6. Danone	Agro-alimentaire
7. Bonduelle	Agro-alimentaire
8. Royal Dutch Shell	Energie
9. Lonmin	Mines
10. Heidelberg	Matériaux de construction
11. Rio Tinto	Mines

b. Aperçu

Engagements en faveur de la protection de la biodiversité



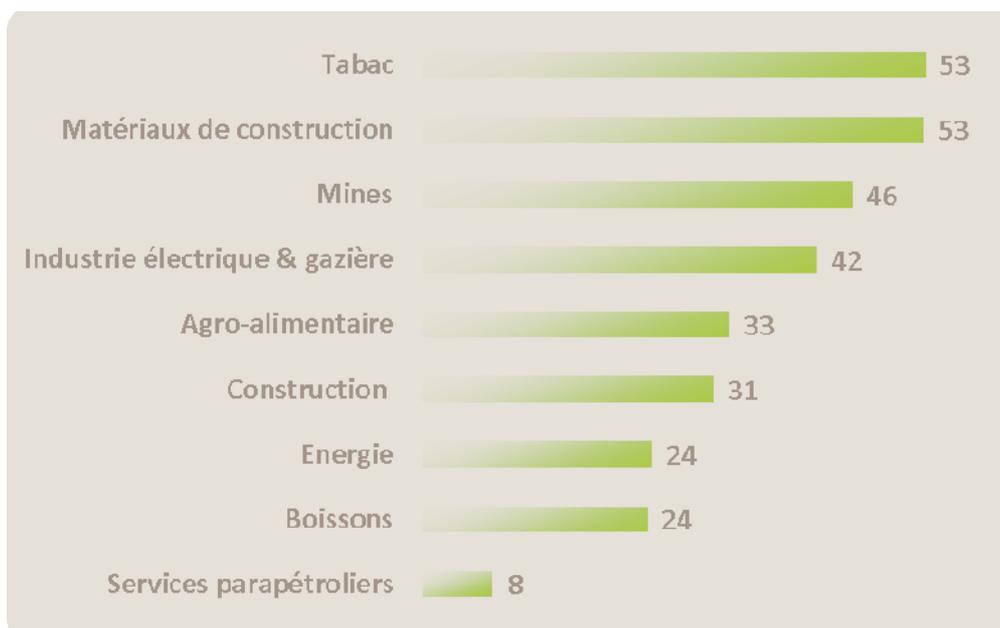
Score moyen : 33,9/100

Le score de 33,9/100 reflète un niveau d'engagement limité

- Au total, 74% des entreprises évaluées ont publié un engagement en matière de protection de la biodiversité. Ce sujet fait donc partie du discours commun des entreprises.
- En revanche, seules 25% d'entre elles ont identifié la majorité des impacts liés à leurs activités, les autres n'ont publié que des engagements généraux ou ne couvrant qu'une partie de leurs impacts sur la biodiversité.

c. Analyse sectorielle

Score moyen : « pertinence des engagements en matière de protection de la biodiversité »



Le niveau de pertinence des engagements est hétérogène. **Dans les secteurs du Tabac et des Matériaux de construction**, toutes les entreprises ont publié un engagement en matière de protection de la biodiversité. 60% des acteurs du secteur Matériaux de construction ont identifié l'essentiel de leurs impacts sur la biodiversité, ce taux est le plus élevé de tous les secteurs sous revue. Dans le **secteur du Tabac**, une entreprise a identifié l'ensemble de ses impacts, les deux autres n'ont publié que des engagements généraux. Le score moyen du secteur s'explique donc en partie par le nombre restreint d'entreprises qu'il comporte.

Pour la moitié des secteurs sous revue (Industrie électrique et gazière, Agro-alimentaire, BTP, secteur Minier), si une majorité d'entreprises ont publié des engagements en matière de protection de la biodiversité, elles sont peu nombreuses à

avoir identifié la majorité des impacts de leurs activités. Par exemple, dans le secteur Minier, si 84% des entreprises ont publié un engagement, seules 28% ont identifié la majorité de leurs impacts.

Dans les industries de **l'Energie, de la Boisson et des Services parapétroliers**, la faiblesse du reporting affecte les performances.

- Dans le **secteur Services parapétroliers**, seules 25% des entreprises ont publié un engagement en matière de protection de la biodiversité et aucune d'entre elles n'a identifié ses principaux impacts.
- Dans le secteur des Boissons, 33% des entreprises n'ont pas publié d'engagement et seule une entreprise a identifié ses principaux impacts.

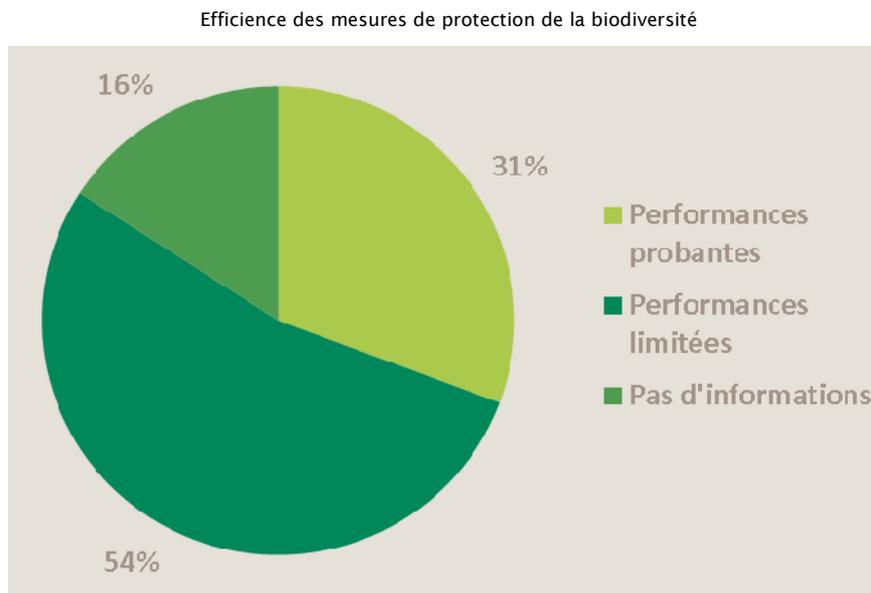
3. Efficience des mesures de protection de la biodiversité

a. Les 10 leaders

Entreprise	Secteur
1. British American Tobacco	Tabac
2. Rio Tinto	Mines
3. Xstrata Plc	Mines
4. Anglo American	Mines
5. Iberdrola	Industrie électrique & gazière
6. Imerys	Matériaux de construction
7. Lafarge	Matériaux de construction
8. Lonmin	Mines
9. Endesa	Industrie électrique & gazière
10. Holcim	Matériaux de construction

Score moyen: 37,6/100

Les entreprises semblent plus enclines à communiquer sur leurs efforts concrets de réduction d'impact que sur leurs engagements formels : 85% d'entre elles ont publié des informations pertinentes à ce sujet. Cependant, seules 31% affichent des performances avancées en la matière.





Les efforts concrets de protection de la biodiversité sont très variables selon les secteurs.

Les entreprises des **secteurs Tabac, Matériaux de construction, et du secteur Minier** affichent les niveaux d'engagement les plus élevés. 70% des entreprises du **secteur Matériaux de construction** et 50% des entreprises du **secteur Minier** obtiennent des performances avancées, reflétant des efforts tangibles en matière d'intégration de la biodiversité dans le pilotage des opérations et de réduction des impacts au niveau des sites.

A l'inverse, les niveaux d'engagement sont extrêmement faibles dans les secteurs des Services parapétroliers et des Boissons :

- Dans le **secteur Services parapétroliers**, 58% des entreprises ne reportent pas sur leurs efforts pour protéger la biodiversité.

Dans les autres secteurs, les efforts sont hétérogènes :

- La part des entreprises communiquant sur le sujet varie de 75% dans le secteur **Agro-alimentaire** à 88% pour les secteurs de l'**Energie** et des **Industries électriques et gazières**.
- Si près de 60% des acteurs des **Industries électriques et gazières** affichent des performances probantes, ce n'est le cas que de 5% d'entre eux dans le **secteur Energie**.

L'efficience des mesures de protection de la biodiversité est évaluée en fonction de trois éléments :

- Les efforts alloués à l'intégration des enjeux de biodiversité dans le pilotage des opérations au niveau du groupe.
- Les mesures prises localement pour protéger la biodiversité sur les sites des opérations.
- Le périmètre des opérations couvert par les mesures locales de protection de la biodiversité.

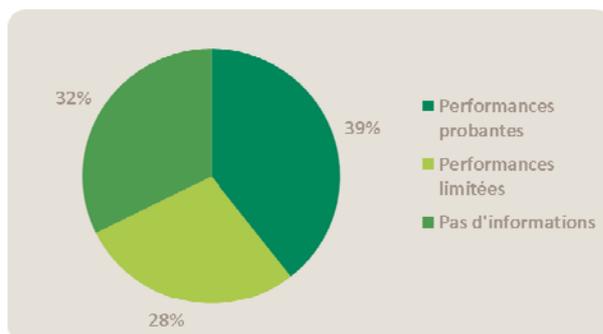


Les mesures de préservation de la biodiversité au niveau local permettent de réduire les impacts des entreprises au niveau des sites d'opération. Pour assurer une réduction globale des risques liés à la biodiversité, il semble nécessaire d'intégrer, au niveau du groupe, les enjeux de biodiversité au pilotage des opérations, c'est-à-dire d'évaluer les impacts des opérations sur la biodiversité, de suivre l'évolution des écosystèmes

affectés par les opérations, de définir des méthodes de protection des écosystèmes et de les diffuser au sein des équipes concernées. De manière générale, les performances des entreprises sur ces deux aspects sont limitées. Enfin, le périmètre géographique des mesures de réduction d'impact au niveau des sites reflète, dans la plupart des cas, d'importantes marges d'amélioration.

b. Intégration de la biodiversité dans le pilotage des opérations

Intégration de la biodiversité dans le pilotage des opérations



- 66% des acteurs du secteur Energie,
- 75% des acteurs du secteur BTP,
- 85% des acteurs du secteur de l'Industrie électrique et gazière.

Notons que la réalisation de ces études est une obligation légale.

Seules 68% des entreprises communiquent sur leurs efforts d'intégration de la biodiversité dans le pilotage des opérations.

La mise en place de systèmes d'intégration de la biodiversité dans le pilotage des opérations incluant des mesures telles que les directives internes de préservation de la biodiversité, le suivi d'indicateurs et la formation des équipes aux enjeux et méthodes de protection de la biodiversité ne sont mentionnés que par moins de 40% des entreprises. Les efforts d'intégration de ces enjeux de protection de la biodiversité au pilotage des opérations du groupe allant au delà de la simple conformité légale apparaissent comme un élément de différentiation.

La mesure la plus fréquemment mentionnée par les entreprises est la réalisation **d'études d'impact environnementales**. Elle est mentionnée par :

c. Performance par secteur

Le niveau d'intégration de la biodiversité dans le pilotage des opérations est très hétérogène :

Intégration des enjeux de biodiversité dans le pilotage des opérations



Des performances probantes sont observées dans les secteurs des **Matériaux de construction, du Tabac, et de l'Industrie électrique et gazière.**

- 70% des acteurs du **secteur Matériaux de construction** et 67% des entreprises de **l'Industrie électrique et gazière** ont mis en place l'essentiel des mesures d'intégration de la biodiversité dans le pilotage des opérations.

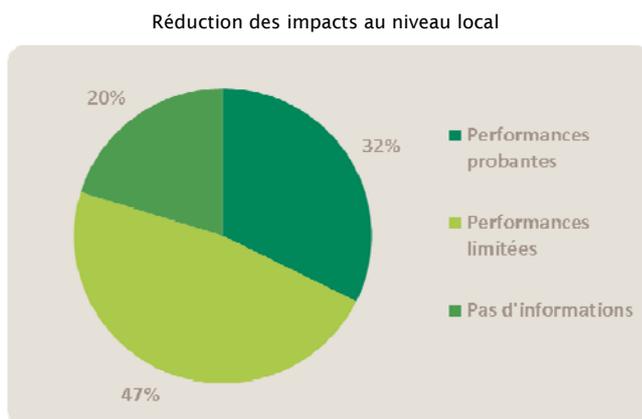
Les secteurs des **Mines, de l'Énergie et du BTP** affichent des performances limitées. Dans ces

secteurs, seule une minorité d'entreprises ont mis en place des mesures adéquates : elles sont 39% dans le secteur de l'Énergie, 43% dans le secteur Minier, et 25% dans le secteur BTP.

Dans les secteurs des **Boissons, des Services parapétroliers et de l'Agro-alimentaire**, les performances sont marquées par l'absence de communication de près de 60% des acteurs.

d. Réduction des impacts au niveau local

Aperçu



Les entreprises communiquent plus abondamment sur leurs efforts de réduction d'impact au niveau des sites que sur l'intégration de la biodiversité dans le pilotage des opérations : **80% d'entre elles fournissent de l'information pertinente** sur cette question. Cependant, la majorité ne font état que de mesures couvrant certains de leurs impacts.

Performance par secteur



L'importance des mesures de réduction d'impact déployées au niveau des sites est très variable en fonction des secteurs.

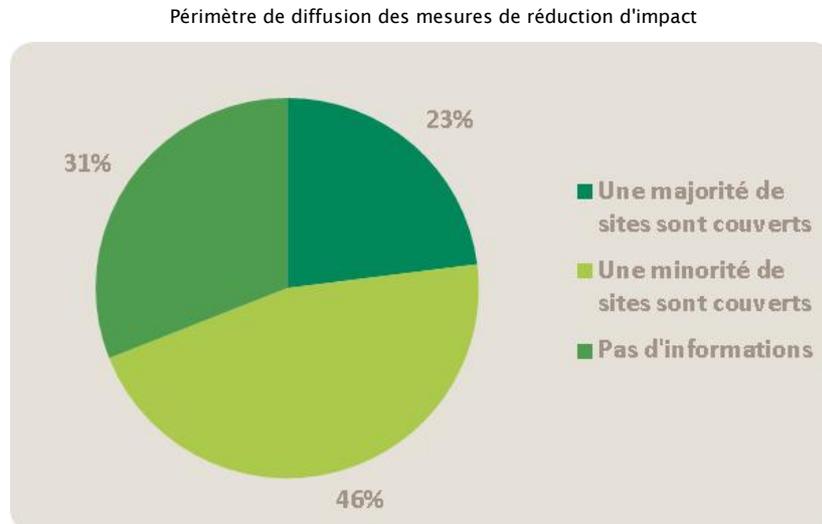
- Les secteurs du **Tabac, des Matériaux de construction et des Mines** comptent une majorité d'entreprises communiquant sur des mesures de préservation couvrant l'essentiel de leurs impacts au niveau des sites.
- A l'inverse, dans les secteurs **Energie et Services parapétroliers**, moins de 50% des entreprises font état de leurs efforts en la matière.

Dans la plupart des secteurs, les mesures de préservation de la biodiversité ne semblent couvrir qu'une partie des impacts des opérations.

- Dans le secteur du **BTP**, la plupart des entreprises mentionnent leurs efforts de remédiation à la dégradation des écosystèmes et de création de nouveaux espaces naturels pour le déplacement des espèces dérangées par les opérations. En revanche, seule une minorité indique s'efforcer de réduire l'utilisation de pesticides ou herbicides lors de la construction et de la maintenance des autoroutes.
- Dans les secteurs **Agro-alimentaire et Boissons**, seul un tiers des entreprises concernées indiquent avoir pris des mesures de prévention des impacts des OGM sur la biodiversité.

e. Périmètre de diffusion des mesures de protection de la biodiversité au niveau local

Aperçu



Les entreprises communiquent peu sur la part de leurs opérations couvertes par les mesures de réduction d'impact au niveau des sites : 31% d'entre elles ne publient pas cette information. Lorsque l'information est communiquée, la diffusion des mesures semble limitée puisque seules 23% des entreprises déclarent qu'une majorité des sites sont couverts par des mesures de protection de la biodiversité au niveau des sites.

Le niveau de diffusion géographique des mesures de préservation de la biodiversité au niveau des sites reflète une grande hétérogénéité entre les secteurs.

80% des entreprises du secteur **Matériaux de construction** et 50% des acteurs dans le secteur des **Mines** indiquent que ces mesures couvrent une majorité de sites.

Les autres secteurs, la diffusion des mesures de préservation de la biodiversité est limitée.

- Seul un tiers des entreprises du secteur **Industrie électrique et gazière** et 6% des acteurs du **BTP** déclarent que les moyens en place couvrent la majorité des sites concernés.

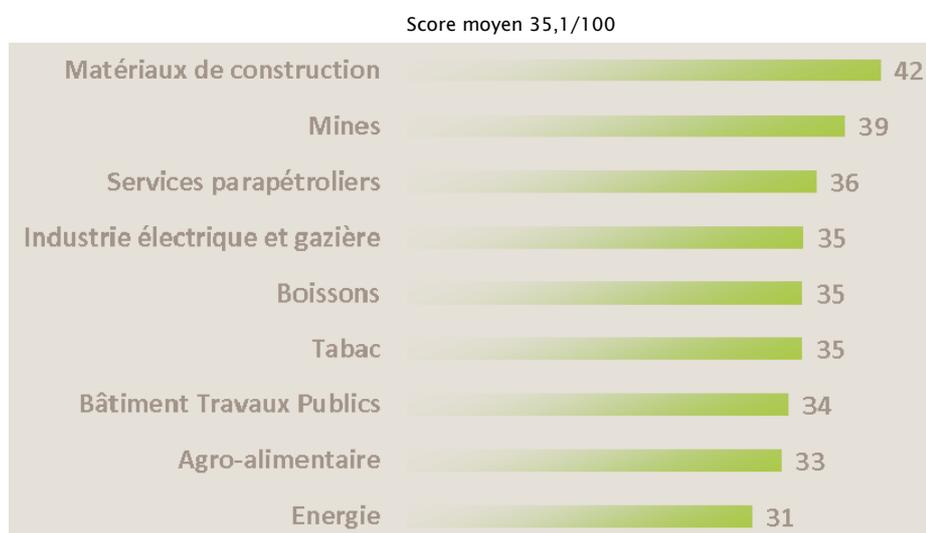
Dans les secteurs **Boissons** et **Services parapétroliers**, la majorité des entreprises ne publient pas d'information sur le périmètre de diffusion de ces mesures.

4. Résultats

a. Leaders

Entreprise	Secteur
CRH plc	Matériaux de construction
RWE AG	Industrie électrique & gazière
Bouygues	Bâtiment Travaux Publics
Iberdrola	Industrie électrique & gazière
Imerys	Matériaux de construction
Lonmin	Mines
Iberdrola Renovables S.A.	Industrie électrique & gazière
Terna	Industrie électrique & gazière
CGG Veritas	Services parapétroliers
A2A SpA	Industrie électrique & gazière

b. Performance par secteur



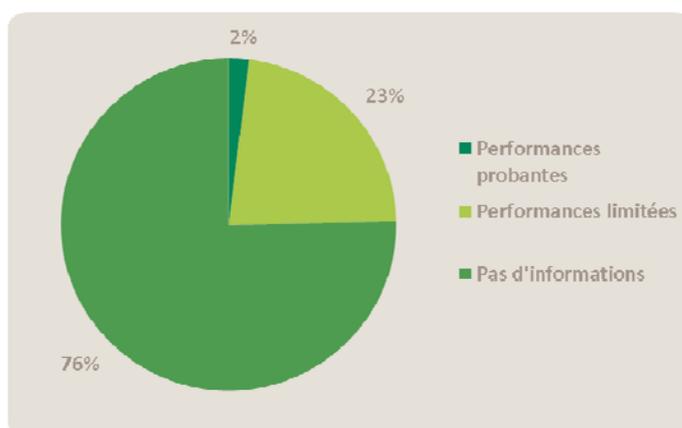
Les secteurs sous revue affichent des performances relativement homogènes et limitées en matière de résultat. Elles reflètent un nombre limité d'allégations et un niveau de reporting faible en matière de protection de la biodiversité.

- La part des entreprises publiant des indicateurs relatifs à la protection de la biodiversité est inférieure à 10% dans tous les secteurs, excepté ceux des **Matériaux de construction, de l'Industrie électrique et gazière et du Tabac**.

- Deux secteurs (**Boissons et Services parapétroliers**), ne comptent aucune entreprise ayant fait l'objet d'allégation.
- Le secteur **Matériaux de construction** affiche la performance moyenne la plus élevée : dans ce secteur, 30% des entreprises ont publié des indicateurs de biodiversité et seule l'une d'entre elle fait face à des allégations.
- Le secteur de **l'Energie** compte la part la plus importante de controverses (33%) et affiche un niveau de reporting faible en matière d'indicateurs de biodiversité.

c. Indicateurs de biodiversité

Indicateurs de protection de la biodiversité



Les indicateurs de biodiversité permettent aux entreprises d'évaluer leurs impacts sur la biodiversité et d'en rendre compte. Alors que les indicateurs de moyens reflètent les efforts mis en œuvre par les entreprises pour réduire leurs impacts, les indicateurs d'état révèlent l'évolution des écosystèmes sur les territoires affectés par les opérations : ces derniers sont donc les plus pertinents car ils permettent d'apprécier l'efficacité des efforts de protection mis en œuvre par les entreprises.

Le niveau de reporting sur cette question est faible : seules 25% des entreprises ont publié des indicateurs de protection de la biodiversité et à peine 2% reportent des indicateurs d'état.

Aucun des secteurs sous revue ne compte plus d'un tiers d'acteurs ayant publié des indicateurs de biodiversité.

- Les secteurs du **Tabac, des Matériaux de construction et de l'Industrie électrique et gazière** affichent des taux similaires, autour de 30%, bien plus élevés que dans les autres secteurs. Pour le secteur du Tabac, ce taux s'explique par le faible nombre d'entreprises qu'il contient (trois).

Secteur	Part des entreprises publiant des indicateurs pertinents
Boissons	0,0%
Energie	5,5%
Mines	30%
Bâtiment Travaux Publics	6,3%
Agro-alimentaire	6,3%
Services parapétroliers	8,3%
Industries électrique et gazière	29,6%
Matériaux de construction	30,0%
Tabac	33,3%

Quel lien entre l'intégration de la biodiversité dans le pilotage des opérations et la capacité à publier des indicateurs en matière de biodiversité ?

Score "intégration de la biodiversité dans la gestion des opérations"	Part des entreprises publiant un indicateur pertinent en matière de biodiversité
Score limité à faible (77 entreprises)	10%
Performance probante (39 entreprises)	26%
Performance avancée (11 entreprises)	73%

La part d'acteurs publiant des indicateurs de biodiversité est clairement plus élevée (73%) dans le groupe d'entreprises affichent des performances avancées en matière d'intégration de la biodiversité dans le pilotage de leurs opérations. Les entreprises ayant mis en place des mesures pour évaluer et suivre leurs impacts sont en effet plus à même de rendre compte de l'évolution de ces impacts.

	Score "intégration de la biodiversité dans le pilotage des opérations"	Score "indicateurs liés à la biodiversité"
Boissons	12	0
Energie	38,6	1,7
Agro-alimentaire	18,5	1,9
Bâtiment Travaux publics	33,4	1,9
Services parapétroliers	18,3	2,5
Tabac	43,3	10
Industries électrique et gazière	52,8	11,3
Mines	47,2	15,4
Matériaux de construction	58,5	19

Les quatre secteurs les plus performants en matière d'intégration de la biodiversité dans le pilotage des opérations sont aussi ceux qui affichent le meilleur niveau de reporting en termes d'indicateurs de biodiversité.

d. Point de vue des parties prenantes

Au total, 20% des acteurs ont fait l'objet d'au moins une allégation pendant la période sous revue.

Ce ratio est cependant très variable selon les secteurs.

Secteur	Part des entreprises ayant fait l'objet d'allégations
Services parapétroliers	0%
Boissons	0%
Matériaux de construction	10%
Agro-alimentaire	18%
Bâtiment Travaux publics	19%
Industrie électrique & gazière	22%
Energie	33%
Tabac	33%
Mines	37%

Dans les secteurs des Services parapétroliers et des Boissons aucune entreprise n'a fait l'objet d'allégation. A l'inverse, les secteurs des Mines, du Tabac et de l'Energie comptent plus d'un tiers d'entreprises sujettes à controverses.

Une corrélation inversée entre la présence d'allégations et les niveaux d'engagements et de moyens alloués ?

Le tableau ci-dessous indique les performances en matière de pertinence des engagements et d'efficacité des moyens alloués pour deux groupes d'entreprises : celles ayant fait l'objet d'allégations et les autres.

	Scores moyens en politique et déploiement "
Entreprises ayant fait l'objet d'allégations (26)	54,3/100
Entreprises n'ayant pas fait l'objet d'allégations (101)	28,9/100

Les entreprises ayant fait l'objet d'allégations semblent obtenir de meilleures performances en termes de pertinence des engagements et d'efficacité des moyens alloués à la protection de la biodiversité que les entreprises n'ayant pas fait l'objet d'allégations.

Le tableau ci-dessous indique, pour chacun des secteurs, la performance en matière de pertinence des engagements et d'efficacité des moyens et la part des entreprises ayant fait l'objet d'allégations pour chaque secteur.

	Part des entreprises faisant l'objet d'allégations	Scores moyens en politique et déploiement"
Services parapétroliers	0%	12,2
Boissons	0%	21,6
Agro-alimentaire	18%	28,9
Energie	33%	27,9
Bâtiment Travaux publics	19%	33,3
Industrie électrique & gazière	22%	44,5
Mines	37%	47,7
Tabac	33%	56,3
Matériaux de construction	10%	56,7

Les secteurs **Services parapétroliers et Boissons**, où aucune allégation n'a été identifiée, sont ceux qui affichent le niveau d'engagement le plus bas en matière de pertinence des engagements et d'efficacité des moyens en place.

Parmi les trois secteurs affichant le score le plus haut, les secteurs des **Mines** et du **Tabac** sont ceux affichant le taux d'allégations le plus élevé.

Ceci pourrait refléter l'influence des parties prenantes, autorités publiques ou ONG sur les comportements des entreprises en matière de protection de la biodiversité. La protection de la biodiversité apparaît comme un choix défensif à l'égard des risques de mise en cause légale ou d'atteinte à la réputation.

Zoom sur trois secteurs clés

Agro-alimentaire

1. Principaux impacts identifiés pour le secteur

Les impacts des entreprises du secteur Agro-alimentaire sur les écosystèmes varient en fonction de leurs activités :

- **Agriculture** : érosion des sols, impacts sur les dynamiques des populations, destruction des habitats liée à l'agriculture intensive, modification des écosystèmes, impacts des pesticides et des engrais
- **Pêche** : Disparition d'espèces et destruction d'habitats par les pratiques de pêche non durable.
- **Production de boisson ou d'eau en bouteilles** : Baisse du niveau des nappes phréatiques due à des taux d'utilisation excessifs
- **Production d'agrocarburants** : destruction des écosystèmes liée à la conversion des terres pour l'agriculture
- **Utilisation d'OGM dans l'agriculture** : contamination directe des espèces naturelles, effets négatifs indirects sur les écosystèmes et les espèces naturelles
- **Elevage** : contamination des terres et de l'eau par les nitrates ou les antibiotiques, destruction des écosystèmes liée au défrichage des terres

Univers évalué : 16 entreprises européennes⁽⁷⁾

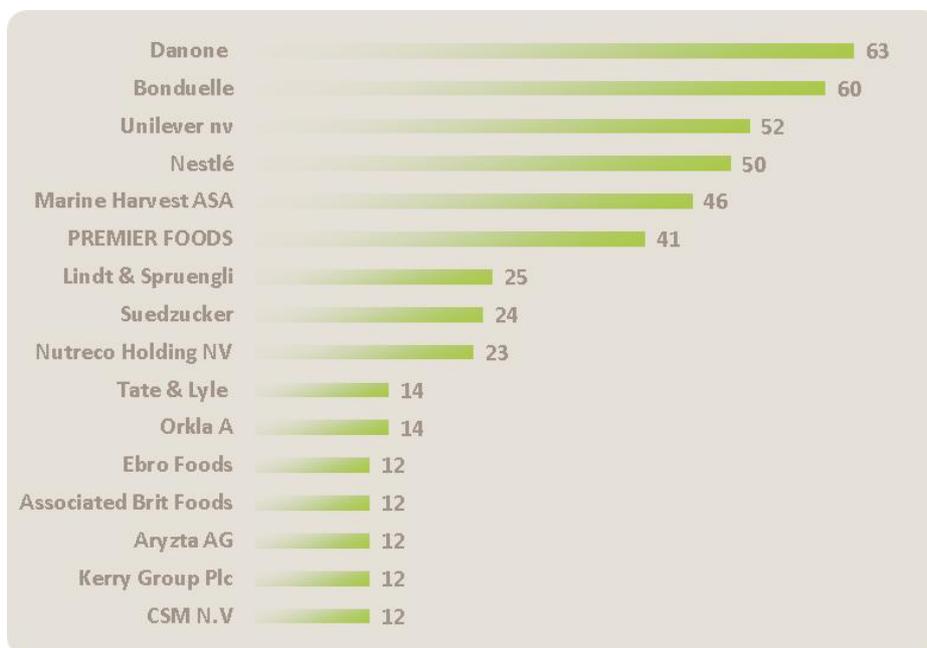
2. Principaux constats

- Malgré sa forte dépendance aux services rendus par les écosystèmes, **l'Industrie Agro-alimentaire ne semble pas proactive en matière de préservation de la biodiversité**. En termes de score moyen (29,5/100), le secteur se classe sixième sur les neuf secteurs évalués. Le caractère limité des moyens alloués à la protection de la biodiversité explique en partie cette contre-performance. Plus précisément, pour une majorité d'entreprises, le périmètre géographique des mesures déployées pour limiter les impacts de leurs opérations est restreint à quelques sites, pays ou activités spécifiques.
- **Les performances sont très hétérogènes**. Alors que deux tiers des entreprises communiquent peu sur le sujet, quatre leaders affichent un niveau d'engagement avancé en faveur de la protection de la biodiversité.
- **Les différents impacts du secteur ne font pas l'objet du même niveau d'attention**. Si la majorité des entreprises reportent sur leurs efforts en matière d'agriculture durable et de préservation des ressources en eau, certains sujets tels que la contamination par les OGM et la production durable d'agrocarburants sont peu abordés.
- **Une majorité d'entreprises semblent avoir identifié le lien entre la protection de la biodiversité et le risque de réputation**. Les mesures susceptibles d'améliorer l'image des entreprises – telles que l'adhésion à des initiatives internationales ou le recours à des certifications internationales reconnues pour leurs produits (agriculture biologique par exemple) – sont en effet fréquemment observées.
- En revanche, **certaines mesures de prévention des risques opérationnels** liés à la dégradation des écosystèmes, telles que les actions de prévention de l'érosion ou de la dégradation des sols **sont moins fréquemment mentionnées**.

7. Date de la notation Vigeo : Juillet 2011

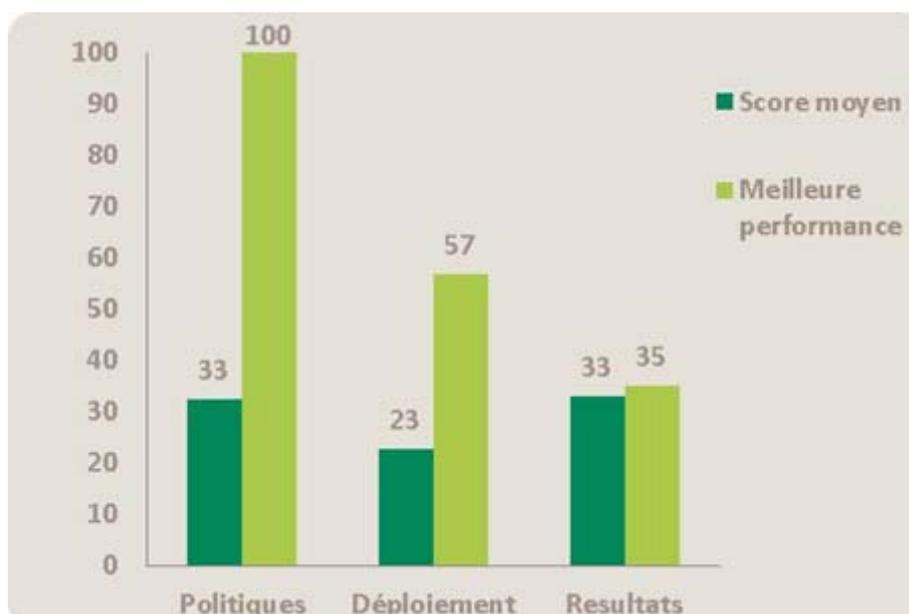
3. Analyse détaillée des performances

Protection de la biodiversité



Le score moyen de 29,5/100 reflète un niveau global de reporting très limité en matière de protection de la biodiversité. Cette moyenne cache toutefois des scores très hétérogènes. Alors que près des deux tiers des entreprises affichent un niveau très faible de reporting sur cet enjeu, quatre leaders font preuve d'un niveau d'engagement avancé en faveur de la protection de la biodiversité.

Agro-alimentaire : scores moyens & meilleure performance en matière de politique, déploiement et résultats



Politiques

La moitié des entreprises n'a publié aucun engagement formel en matière de protection de la biodiversité.

Parmi les autres, 75% ont identifié la majorité de leurs impacts. Bonduelle et Nestlé ont identifié l'ensemble des impacts de leurs opérations sur la biodiversité.

L'enjeu le plus fréquemment cité est l'agriculture durable. Il est mentionné par l'ensemble des en-

treprises concernées. A l'inverse, la prévention de la contamination par les OGM est mentionnée uniquement par Nestlé et Danone et la prévention des impacts négatifs des agro-carburants n'est mentionnée par aucun des acteurs concernés.

Déploiement

Meilleure performance

Unilever

Intégration des enjeux de biodiversité dans le pilotage des opérations

62% des acteurs ne fournissent aucune information sur leurs efforts pour intégrer les enjeux de biodiversité au pilotage des opérations.

Les études d'impact environnemental et de cartographie des risques sont les mesures les plus fréquemment mentionnées, certainement en raison de l'obligation légale de mener ces études Europe.

Les mesures les moins fréquemment mentionnées sont la formation des équipes aux enjeux de la biodiversité (seule Marine Harvest ASA mentionne de tels programmes) et le suivi d'indicateurs de biodiversité. Le déploiement de programme de formations et la conception et le suivi d'indicateurs pertinents permettent d'assurer le suivi et la maîtrise des impacts au niveau de groupe. Le fait que ces mesures soient rarement mentionnées pourrait refléter une marge de progrès en la matière.

Efforts de réduction d'impacts sur la biodiversité au niveau local

Les entreprises allouent davantage de moyens au niveau de leurs sites, ce qui pourrait refléter un choix de concentrer leurs efforts sur des initiatives de nature spécifique plutôt que d'intégrer les enjeux de la biodiversité au niveau groupe.

Agriculture durable

Une majorité d'entreprises mentionnent leurs efforts de promotion de l'agriculture durable. Bonduelle, Associated Brit Foods, Nestlé et Unilever affichent le reporting le plus exhaustif sur le sujet.

Les méthodes les plus fréquemment mises en œuvre sont la réduction de l'usage des pesticides et des engrais chimiques et l'utilisation de produits ayant fait l'objet de certifications indépendantes telles que celles de la Table Ronde sur l'Huile de Palme Durable (même si seuls quelques acteurs utilisent la certification « segregated supply chain » qui assure une traçabilité complète et la provenance de plantations certifiées pour 100% de l'huile utilisée), le Forest Stewardship Council (FSC), l'UTZ et la certification Rainforest Alliance. Le recours croissant à ces certifications pourrait aussi refléter la volonté de satisfaire une demande grandissante pour les produits certifiés.

D'autres mesures sont fréquemment mentionnées, telles que la promotion de l'agriculture biologique ou l'offre de formation aux agriculteurs en matière de bonnes pratiques environnementales et d'usage efficace des intrants.

En revanche, seule une minorité d'entreprises concernées communiquent sur leurs efforts de prévention de l'érosion des sols et de la fragmentation des habitats ou d'évaluation de l'empreinte en eau de leur produit sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

Pêche durable

Six entreprises sont concernées par cet enjeu.

La moitié d'entre elles se sont fixées des quotas de pêche.

Certaines coopèrent avec des parties prenantes externes ou sont impliquées dans des programmes de certification. Ainsi, Marine Harvest coopère avec le Marine Stewardship Council (MSC) en matière de certification de la chaîne de traçabilité et limite l'utilisation d'antibiotiques, fongicides, etc.

Protection des nappes phréatiques

Seules deux entreprises du secteur sont concernées par cet enjeu : Nestlé et Danone.

Les deux groupes ont une approche exhaustive de la protection des nappes phréatiques. Ils communiquent sur leurs efforts de maintien de taux d'exploitation soutenables des nappes phréatiques, d'audits et de mesures de la qualité de l'eau. Ils mentionnent également l'évaluation de la distribution spatiale des ressources en eau et la limitation des activités susceptibles de polluer les sources. En outre, les deux groupes ont mis en place des partenariats pour promouvoir une agriculture soutenable aux abords des sources. Danone participe aussi à des initiatives internationales pour la conservation des zones humides et des ressources en eau et finance, à travers le « fond Danone pour la nature », une partie des efforts de préservation de plusieurs bassins hydrographiques en Afrique (Casamance et Congo) et en Inde (Gange).

Prévention de la contamination par les OGM

Cet enjeu concerne douze entreprises. Une large majorité ne fournissent aucune information pertinente sur le sujet. Seul un tiers d'entre elles indiquent avoir mis en place des mesures telles que des systèmes de traçabilité ou de labellisation.

Résultats

Les résultats mitigés reflètent un reporting faible en matière d'indicateurs de biodiversité et un nombre limité d'allégations.

Reporting et tendance des indicateurs de biodiversité

Seule une entreprise sur seize publie des indicateurs de biodiversité. Marine Harvest commu-

Impact des agrocarburants

Huit entreprises ont été évaluées sur cet enjeu. Une large majorité ne fournissent aucune information. Seules Associated Brit Foods et Suedzucker indiquent avoir mis en œuvre quelques mesures pour limiter les impacts de ces productions sur la biodiversité. Les deux groupes mentionnent notamment la réduction de l'utilisation des intrants chimiques (engrais, pesticides, etc.), la prévention de l'érosion et de l'appauvrissement des sols liée aux monocultures.

Elevage durable

Neuf entreprises sont concernées par cet enjeu. Près de la moitié d'entre elles ne communiquent aucune information à ce sujet. En revanche, la plupart des autres font état d'efforts importants pour promouvoir l'élevage durable. Ces entreprises sont impliquées dans des initiatives internationales comme le moratoire de Greenpeace sur l'utilisation de bétails élevés sur des terres défrichées de manière illégale. Elles indiquent également avoir mis en place des mesures permettant de s'assurer que les animaux sont nourris de manière naturelle et de sensibiliser les agriculteurs à l'élevage durable.

Périmètre d'application

La plupart des entreprises ne semblent appliquer ces mesures que sur quelques sites, pays ou produits spécifiques. Ce périmètre d'application restreint limite l'efficacité de leurs efforts. Il pourrait par ailleurs refléter une volonté de se concentrer sur certains sites ou certaines lignes de produits.

nique plusieurs indicateurs, dont le nombre de poissons évadés des lieux d'élevage, la quantité d'antibiotiques et d'antifongiques utilisés par site. Toutefois, ces indicateurs font plutôt référence aux moyens mis en place par l'entreprise pour réduire ses impacts qu'à l'état de la biodiversité sur les sites de ses opérations. .

Allégations

Sur la période d'évaluation, trois entreprises ont fait face à des allégations liées à leurs impacts sur la biodiversité :

- Greenpeace a lancé une campagne contre l'utilisation non durable d'huile de palme par Nestlé. L'ONG a également interpellé l'entreprise à ce sujet lors de l'Assemblée Générale des actionnaires de 2011. Suite à ces critiques, **Nestlé** a mis en œuvre des actions correctives : l'entreprise s'est engagée à n'utiliser, à partir de 2015, que de l'huile de palme provenant de sources certifiées durables.
- En avril 2010, plusieurs ONG ont lancé des campagnes visant **Marine Harvest** en Finlande, au Canada et au Chili. Leurs critiques portent sur les impacts négatifs des cages à filets sur les espèces locales. Elles pointent également les effets négatifs d'une espèce envahissante de saumons d'élevage échappés de l'Atlantique sur les saumons sauvages, lors de leur migration au large de la Colombie britannique. En réponse, l'entreprise a

mis en place un partenariat avec une ONG locale afin de réduire ses impacts sur la biodiversité marine.

- Suite à une investigation du département australien de l'environnement et du changement climatique, l'entreprise **Associated Brit Foods** a été condamnée à 97000 dollars australiens d'amende en juillet 2010, pour avoir déversé de la graisse animale et du pétrole dans une rivière.

Energie

1. Principaux impacts du secteur de l'énergie sur la biodiversité

Les entreprises d'exploration et production de pétrole et de gaz opèrent dans des environnements sensibles : déserts, mangroves, zones humides, forêts tropicales, et toundra gelée. Leurs principaux impacts sur la biodiversité incluent :

- la dégradation et la fragmentation des écosystèmes et des habitats causées par le défrichage et les processus d'exploration,
- l'érosion des sols liée aux coupes d'arbres,
- la disparition des écosystèmes et des habitats causée par l'ouverture de terrains non exploités pour l'agriculture,
- Le développement d'espèces invasives causé par le rejet des eaux de ballaste au cours des activités de transport maritime.

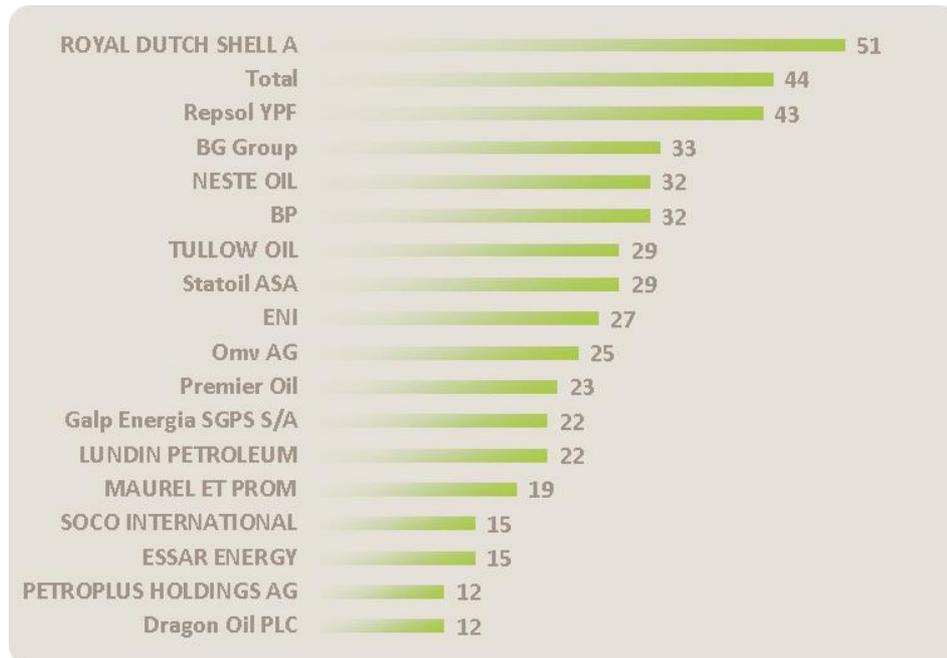
Univers évalué : 18 entreprises européennes

2. Principaux constats

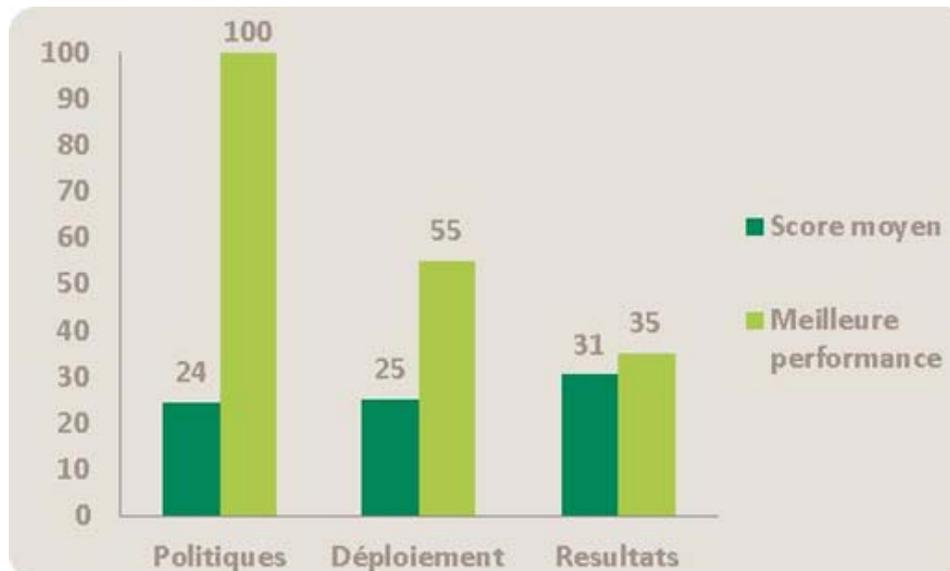
- Malgré les impacts significatifs du secteur sur les écosystèmes et l'attention portée par les ONG environnementales à leurs activités, les **entreprises du secteur montrent un faible niveau d'engagement en matière de protection de la biodiversité**. Le score moyen du secteur (27/100) s'explique en partie par le silence de 44% des entreprises sur le sujet.
- **Le niveau d'engagement des entreprises est limité** : moins de 20% d'entre elles ont identifié la majorité de leurs impacts sur la biodiversité et seule une d'entre elles a publié un engagement à ne pas opérer dans certaines zones sensibles ou protégées. Notons cependant qu'un leader s'engage avec une partie prenante internationale reconnue.
- **Les mesures mises en œuvre pour préserver la biodiversité représentent la principale faiblesse du secteur**. En matière d'intégration des enjeux de biodiversité dans le pilotage des opérations, la **plupart des acteurs ne semblent pas aller au delà de leurs obligations légales** et seule une minorité communique sur les moyens permettant le suivi à moyen terme de leurs impacts et l'amélioration de l'expertise interne.
- **La faiblesse du reporting en matière d'indicateurs de biodiversité** semble refléter les marges de progrès des entreprises en matière de suivi de leurs impacts. Par ailleurs, le nombre d'allégations observées dans le secteur (un tiers des entreprises y sont sujettes) illustre l'importance des risques légaux, opérationnels et de réputation liés à cet enjeu et les difficultés du secteur à maîtriser ces risques.
- **Les performances sont toutefois hétérogènes**. Alors qu'une large majorité d'acteurs ne semblent pas s'engager au-delà de la conformité légale, quelques leaders ont développé des stratégies de protection de la biodiversité pertinentes et mis en place d'importants efforts pour intégrer cet enjeu dans le pilotage de leurs opérations.

3. Analyse détaillée des performances

Protection de la biodiversité



Le score moyen de 27/100 place le secteur de l'Energie parmi les trois plus faibles des neuf secteurs évalués.



Politiques

Meilleure performance

Royal Dutch Shell

Le niveau d'engagement des entreprises est faible et révèle un haut niveau d'hétérogénéité. Près de 45% des entreprises du secteur ne publient aucun engagement en matière de protection de la biodiversité et seules 15% ont identifié la majorité de leurs impacts sur la biodiversité.

Seule **Royal Dutch Shell** s'engage à ne pas opérer dans certaines zones sensibles en matière de biodiversité, telles que les sites classés au patrimoine mondial de l'Unesco. Shell a également signé des accords de partenariats avec des parties prenantes externes telles que l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature), Wetlands International et The Nature Conservancy.

Les impacts identifiés par le plus grand nombre d'entreprises sont la disparition, la dégradation ou la fragmentation des écosystèmes et des habitats lors des opérations d'exploration et de production ainsi que les effets sur les espèces sensibles. A l'inverse, les impacts sur la dynamique des populations et l'érosion des sols n'ont été identifiés que par une minorité d'entreprises.

Déploiement

Meilleure performance

Total

Les entreprises communiquent de manière hétérogène sur les moyens déployés pour protéger la biodiversité.

Environ 12% des entreprises n'ont publié aucune information sur leurs efforts en la matière, ce qui explique en partie le faible score moyen du secteur.

Intégration des enjeux de biodiversité au pilotage des opérations

Une majorité d'entreprises communiquent seulement sur quelques mesures d'intégration des enjeux de biodiversité dans le pilotage des opérations.

Les études d'impact environnemental et/ou de cartographie des risques sont mentionnées par toutes les entreprises qui communiquent sur le sujet.

En revanche, seuls quelques acteurs mentionnent leurs efforts de suivi des impacts globaux de l'entreprise (suivi d'indicateurs de biodiversité), de formation des équipes et des responsables de site aux enjeux de la biodiversité et de déploiement de directives internes de protection de la biodiversité.

Réduction des impacts au niveau local

Le secteur affiche un faible niveau d'engagement en faveur de la réduction des impacts au niveau des sites. Plus de 25% des entreprises ne communiquent pas sur leurs efforts en la matière. La plupart des autres mentionnent des mesures ne couvrant qu'une partie de leurs impacts.

Les stratégies de protection des espèces menacées et la réhabilitation des terres pendant et après les opérations sont mentionnées par plus d'un tiers des entreprises. Notons que la réhabilitation des terres est une obligation pour les entreprises du secteur.

Les autres mesures de protection (telles que la création de nouveaux habitats ou de zones tampons pour le déplacement d'espèces perturbées par les opérations d'extraction, le développement de couloirs verts autour des sites d'extraction ou la limitation de l'usage de pesticides pour le défrichage) n'ont été mentionnées que par quelques acteurs.

Le périmètre de déploiement de ces moyens est limité. Moins de la moitié des entreprises indiquent que ces mesures de réduction d'impact couvrent la majorité de leurs sites et aucune d'entre elles ne déclare que l'ensemble de ses sites sont couverts par ces mesures.

Résultats

Les résultats sont marqués par un nombre relativement élevé de controverses et un niveau de reporting faible en matière d'indicateurs de biodiversité.

Reporting et tendance des indicateurs de biodiversité

Seule ENI indique avoir mis en place un système d'évaluation des impacts de ses opérations sur les écosystèmes, espèces et habitats. Le groupe indique avoir participé à une initiative du World Business Council for Sustainable development, en coopération avec l'Union Internationale de Conservation de la nature pour définir une méthode d'évaluation des relations entre ses activités et les services rendus par les écosystèmes.

Allegations

Un tiers des entreprises ont fait face à des allégations pour atteintes à la biodiversité locale ou en raison d'accidents sévères ayant affecté les écosystèmes (**BP, SOCO International, Repsol, ENI, Total et Shell**). Ces allégations incluent notamment :

- **Exemple d'atteinte à la biodiversité locale :**
En janvier 2011, France Nature Environnement (FNE) et l'association nationale de protection des eaux de rivières (ANPER) ont accusé GPN, une filiale de Total, d'avoir pollué 13 kilomètres du ruisseau d'Ancoeur de fait d'une fuite à l'usine de l'entreprise à Grandpuits, en France. L'ONG allègue que l'accident a été provoqué par une fuite située au niveau des bassins de rétention qui a entraîné des fuites d'ions d'ammonium ayant pollué les eaux et tué les poissons. En juillet 2012, GPN a été condamnée à payer 5000 EUR à FNE et 5000 EUR à l'ANPER.

- **Exemple de controverse concernant des projets d'extraction :** Shell est impliquée dans des controverses liées à ses futures opérations en Arctique. En mai 2011, les projets d'extraction de Shell en Arctique ont été critiqués par une alliance pour la conservation de la nature en Alaska. Greenpeace a également exprimé son opposition à ces projets.
- **Exemple d'accident sévère affectant les écosystèmes :** En avril 2010, l'accident de la plateforme Deepwater Horizon de Transocean, opérée par BP a causé d'importantes fuites de pétrole sur des côtes américaines sensibles. Cet accident pourrait avoir causé la destruction d'un habitat écologique d'une valeur très importante. Le département de la Justice des Etats-Unis a ouvert une enquête pour déterminer si les entreprises responsables de l'accident, dont BP, ont violé les lois en vigueur (notamment le Clean Air Act, le Migratory Bird Treaty Act et le Endangered Species Act). Par ailleurs, les départements de protection de l'environnement de la Louisiane et du Mississippi ont lancé des poursuites contre BP pour violations des lois de protection de l'environnement et afin d'obtenir réparation pour les dommages causés aux écosystèmes par la marée noire. En réponse, BP s'est engagée à investir 500 millions de dollars pour étudier et suivre les effets à long terme de l'accident sur l'environnement.

Matériaux de construction

1. Principaux impacts de l'industrie des Matériaux de construction sur la biodiversité

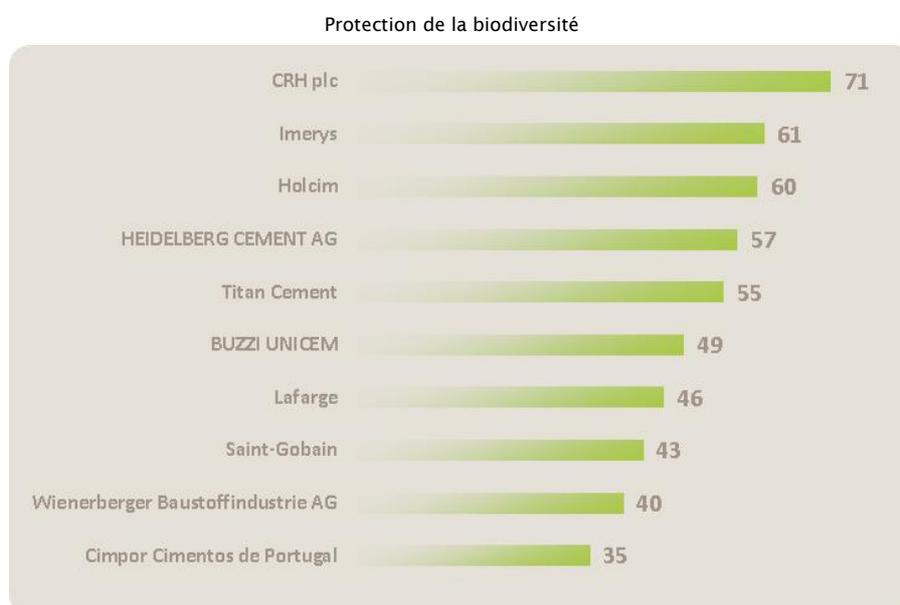
- Disparition, dégradation ou fragmentation des écosystèmes et habitats (tels que les forêts, zones humides, etc.) liées aux opérations d'extraction
- Impacts du bruit et de la fragmentation des habitats sur les dynamiques de populations (dont les espèces menacées)
- Erosion des sols liée aux coupes d'arbres, etc.
- Impact sur les eaux de surface et souterraines causé par les diversions des courants et les consommations d'eau

Univers évalué : 10 entreprises européennes ayant des activités d'extraction⁽⁸⁾

2. Principaux constats

- Par rapport aux autres industries sous revue, le secteur des Matériaux de construction affiche un niveau d'engagement relativement élevé en matière de protection de la biodiversité. Le score global du secteur (51,7/100) est la meilleure performance parmi les neuf secteurs évalués.
 - Les acteurs semblent avoir identifié les risques liés au manque de reporting sur le sujet ou à une gestion insuffisante de leurs impacts. Toutes les entreprises ont publié un engagement public en faveur de la protection de la biodiversité et communiquent sur leurs efforts de réduction de leurs impacts.
 - La communication des entreprises sur leurs efforts de réduction des impacts de leurs opérations est plus abondante que dans les autres secteurs. Une majorité d'entreprises reportent à la fois sur leurs efforts de réduction des impacts au niveau local et sur la mise en place de systèmes d'intégration de la biodiversité dans le pilotage des opérations.
- La part d'entreprises qui indiquent suivre des d'indicateurs de biodiversité est plus élevée que dans les autres secteurs.
- La part de sites couverts par des mesures de réduction des impacts est également plus importante que dans les autres secteurs. Cela pourrait refléter une volonté de réduire les risques sur l'ensemble des opérations, plutôt que de se concentrer sur les zones les plus exposées.
- L'occurrence relativement faible d'allégations pourrait révéler l'efficacité des efforts mis en œuvre.

3. Analyse détaillée des performances



8. Date de l'évaluation Vigeo : avril 2011

Le score moyen de 51,7/100 est la meilleure performance parmi les neuf secteurs évalués dans cette étude et révèle un niveau d'engagement probant en matière de protection de la biodiversité. Aucun des acteurs de ce secteur n'affiche un score très faible qui aurait révélé une absence de sensibilité à cet enjeu.

Building Material: average score & best performance for Leadership, Implementation and Results



Politiques

Meilleure performance

Heidelberg Cement

Le niveau d'engagement moyen du secteur est élevé (53/100). Toutes les entreprises ont publié un engagement à réduire leurs impacts sur la biodiversité et 60% d'entre elles ont identifié leurs principaux impacts.

L'impact mentionné par le plus grand nombre d'entreprises est la « disparition, dégradation ou

fragmentation des écosystèmes et habitats ». Notons qu'en Europe, les entreprises sont tenues d'identifier leurs impacts sur l'environnement naturel et sur les équilibres biologiques.

En revanche, l'érosion des sols et les impacts sur les cours d'eau ne sont mentionnés que par 30% des entreprises.

Déploiement

Meilleure performance

Imerys
Lafarge

Intégration des enjeux de biodiversité dans le pilotage des opérations

Les entreprises communiquent abondamment sur leurs efforts d'intégration de la biodiversité dans le pilotage de leurs opérations. Le score moyen de 58,5/100 sur cette question est le plus élevé parmi tous les secteurs évalués. 90% des entreprises communiquent sur le sujet et 70% ont mis en place la majorité des mesures permettant cette intégration.

Les études d'impact environnemental et de cartographie des risques sont mentionnées par presque toutes les entreprises. Notons que la réalisation de ces études est une obligation légale⁹. La seconde mesure la plus récurrente est le suivi d'indicateurs de biodiversité, ce qui distingue l'industrie des Matériaux de construction des autres secteurs sous revue.

9. Directive 85/337/EEC du 27 juin 1985 sur l'évaluation des effets sur l'environnement de certains projets publics et privés

En revanche, seules 30% des entreprises mentionnent la mise en œuvre et la diffusion de directives internes de gestion de la biodiversité. La mesure la moins mentionnée est la formation des équipes aux enjeux et méthodes de protection de la biodiversité.

Mesures de réduction des impacts au niveau des sites

Toutes les entreprises communiquent sur leurs efforts de réduction d'impact au niveau des sites et, pour 80% d'entre elles, ces efforts couvrent l'essentiel de leurs impacts.

En ce qui concerne le type de mesures en place ; les programmes de réhabilitation et de création de nouveaux habitats et les zones tampons pour la relocalisation d'espèces perturbées sont mentionnés par toutes les entreprises. Notons que les

entreprises sont soumises à une obligation légale de réhabilitation dans certains pays tel que la France et que les autorités locales exigent ce type de mesure dans d'autres pays (

La mesure la moins fréquemment mentionnée est l'aménagement du calendrier des opérations afin de minimiser les perturbations de la faune et de la flore.

Part des sites couverts par ces mesures

Les entreprises communiquent de manière relativement précise sur la diffusion de leurs efforts de réduction d'impacts au niveau des sites : toutes mentionnent la part de sites couverts par leurs efforts de protection de la biodiversité et 80% d'entre-elles indiquent que la majorité de leurs sites sont couverts.

Résultats

Meilleure performance

CRH Plc

Les résultats révèlent une communication sur les indicateurs de biodiversité plus importante que dans les autres secteurs et une occurrence relativement faible d'allégations.

Reporting et tendance des indicateurs de biodiversité

La part des entreprises publiant des indicateurs de biodiversité est relativement élevée par rapport aux autres secteurs.

Trois entreprises publient des indicateurs relatifs à la biodiversité. Cependant, dans deux cas sur trois, ces indicateurs reflètent les moyens alloués à la protection de la biodiversité que l'état de la biodiversité dans les opérations des entreprises :

- Wienerberger et CRH indiquent la superficie des zones restaurées ou remises en état.

Seule Lafarge communique un indicateur reflétant l'état de la biodiversité sur l'ensemble de ses opérations. L'entreprise, en coopération avec le WWF, a développé un système d'évaluation de l'état de la biodiversité dans les carrières réhabilitées. L'entreprise indique que l'indice de biodiversité à long-terme (Long-term biodiversity index - LBI) vise à mesurer les effets des politiques de réhabilitation des carrières sur le développement des plantes et des espèces ani-

males. D'après la documentation disponible en avril 2011, cet indice était en phase d'expérimentation et avait été utilisé pour environ dix carrières.

Allégations

La part des entreprises sujettes à la critique des parties prenantes est relativement faible : seule une entreprise a fait l'objet d'une allégation.

- Lafarge a fait face à une controverse liée à la qualité de son étude d'impact environnemental pour un projet de carrière en Inde. L'entreprise a été sujette à des critiques de populations locales, d'environnementalistes et de gouvernements de l'Etat indien du Meghalaya concernant les conséquences de ses activités d'extraction de calcaire dans une forêt. Un sous-comité de la Cour Suprême Indienne a exigé une interruption des opérations pendant 17 mois, du fait de faiblesses identifiées au niveau des procédures d'obtention des autorisations environnementales. En juillet 2011, l'entreprise a été autorisée à reprendre ses opérations.

Annexes : Textes de référence et initiatives sectorielles

Nous présentons ici les principaux textes opposables sur lesquels s'appuie le levier de performance durable Vigeo « Protection de la biodiversité ». Cette liste n'est pas exhaustive.

Textes de référence

Le cadre international

La Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (1992) a qualifié la conservation de la biodiversité biologique de préoccupation commune de l'humanité. Les Etats signataires de ce texte se sont fixés trois objectifs principaux : la conservation de la diversité biologique, l'utilisation soutenable de ses composantes et le partage équitable et juste des bénéfices liés aux ressources génétiques. Ce texte fournit également aux décideurs publics des lignes directrices basées sur le **principe de précaution**.

Le 29 octobre 2010, la conférence des parties 11 de la CDB a adopté à Nagoya un plan stratégique ambitieux avec 20 objectifs à atteindre d'ici 2020 (dits objectifs d'Aichi). Pour tenir ces engagements, la France a révisé sa propre stratégie nationale de la biodiversité et mis en place un dispositif innovant de reconnaissance de l'engagement des acteurs pour la biodiversité.

Par ailleurs, un accord complémentaire a été adopté lors de cette COP. **Le protocole de Nagoya** sur l'accès aux ressources génétiques et sur le partage juste et équitable des bénéfices dérivés de leur utilisation. Il a été ouvert à la signature depuis le 2 février 2011. Il vise à fournir un cadre légal transparent pour un partage juste et équitable des bénéfices dérivés de l'utilisation de ressources génétiques, par un accès satisfaisant à ces ressources et un transfert approprié des technologies pertinentes.

La convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (1973) vise à assurer que le commerce international de spécimens de la

faune et de la flore sauvage ne menace pas la survie d'espèces sauvages. Ce texte fournit un cadre, que chaque partie doit mettre en place par le biais de sa législation nationale, afin d'assurer la protection de 5000 espèces d'animaux et 28000 espèces de plantes, contre la surexploitation liée au commerce international.

La Convention sur les zones humides d'importance internationale, ou Convention Ramsar (1971) vise à protéger les zones humides en reconnaissant leurs fonctions écologiques fondamentales et leur valeur économique, culturelle, scientifique et récréationnelle. Les parties s'engagent à maintenir le caractère écologique et à planifier l'utilisation soutenable de toutes les zones humides d'importance internationale sur leurs territoires. En 2011, la convention couvrait 1950 sites d'une superficie totale d'environ 1,9 millions de km².

La convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de l'Unesco (1972) reconnaît les interactions de l'être humain avec la nature et le besoin fondamental de préserver l'équilibre entre les deux. Elle identifie les sites culturels et naturels de valeurs universelles exceptionnelles et fixe les devoirs des Etats parties en matière d'identification de sites potentiels, ainsi que leur rôle dans la protection et la préservation de ces sites.

La Convention des Nations Unies du 10 décembre 1982 sur le droit de la mer établit un ensemble de règles relatives à l'utilisation des ressources des océans. Ce texte appelle à des transferts de technologie et de richesse des nations développées vers les nations non-développées.

Il requiert des parties au traité l'adoption de législations permettant de contrôler la pollution de l'environnement marin et établit les limites juridictionnelles des droits des Etats côtiers sur les océans qui les bordent. Ce texte est entré en vigueur en 1994.

L'accord international sur les bois tropicaux (1983). Il fournit un cadre à la coopération et la consultation entre les pays producteurs et les pays consommateurs de bois exotique, en vue de promouvoir l'expansion et la diversification du commerce international de bois tropical. Il vise également la promotion de la recherche et développement liée à l'amélioration de la gestion de forêts et de l'utilisation du bois et à encourager la reforestation et les activités de gestion des forêts ainsi que les politiques nationales d'utilisation durable et de conservation des forêts tropicales

Autres recommandations et programmes internationaux

La liste des aires protégées de l'UICN définit six catégories de zones protégées et encourage les plans de conservation en ligne avec leurs objectifs de gestion. Les aires protégées sont définies comme des zones terrestres ou marines spécifiquement dédiées à la protection et à la conservation de la diversité biologique, ainsi qu'aux ressources naturelles et culturelles associées. Chaque catégorie correspond à des objectifs de gestion reconnus par les gouvernements nationaux et les nations unies. Les six catégories de zones protégées sont :

- Catégorie I - Réserve naturelle intégrale ou zone de nature sauvage
- Catégorie II - Parc national
- Catégorie III - Monument ou élément naturel,
- Catégorie IV - Aire de gestion des habitats ou des espèces
- Catégorie V - Paysage terrestre ou marin protégé
- Catégorie VI - Aire protégée pour l'utilisation durable des ressources naturelles

Le chapitre 15 de l'Agenda 21 « Conservation de la diversité biologique » vise à améliorer la conservation de la diversité biologique et l'utilisation soutenable de ressources biologiques. Il établit une liste de recommandations pour les

gouvernements, les ONG et le secteur privé en vue de l'intégration des enjeux de conservation de la biodiversité dans leurs stratégies et leurs activités de gestion.

La Recommandation n°6 de la Société financière internationale

Ce standard requiert que :

- Les entreprises impliquées dans la culture ou la plantation de forêt naturelle ne causent aucune conversion ou dégradation des habitats fragiles. Il requiert également que les projets de plantation soient localisés sur des zones sans arbres ou sur des terres déjà converties et qu'ils assurent que toutes les forêts naturelles et plantations dont les entreprises ont la gestion soient gérés selon des standards de performance compatibles avec des principes et des critères de gestion forestière durable, acceptés internationalement.
- Les entreprises impliquées dans la production et l'élevage de poissons ou d'autres espèces aquatiques gèrent leurs activités de manière soutenable, par l'application d'un système de certification indépendant reconnu internationalement ou en s'appuyant sur des études d'impact appropriées.

Le document technique du panel intergouvernemental sur le changement climatique (2002) évalue les impacts potentiels des changements climatiques et des activités conduites pour atténuer le changement climatique sur les écosystèmes terrestres et marins. Il propose des mesures d'adaptation pour atténuer les impacts des changements climatiques sur les écosystèmes et la biodiversité.

Cadre européen

La Convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages (1976)

- Elle s'applique aux animaux élevés pour la production de nourriture, de laine, de peaux, de fourrure ou pour d'autres motifs d'agriculture, ainsi qu'aux animaux issus de modifications ou de nouvelles combinaisons génétiques.

- Elle concerne notamment les animaux élevés dans des systèmes d'élevage intensif et vise à protéger les animaux d'élevage contre toute souffrance ou dommage inutile, causé par leur condition d'hébergement, leur mode d'alimentation ou le traitement dont ils font l'objet.
- Les pays signataires à la convention doivent appliquer certaines règles concernant notamment les lieux d'élevage (espace et environnement), l'alimentation, la santé des animaux, et l'organisation d'inspections des installations utilisées dans les systèmes modernes d'élevage intensif.

La convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne), de septembre 1979, s'applique à la majorité des Etats européens et à plusieurs Etats d'Afrique. Elle vise à conserver la flore et la faune sauvages et leurs habitats naturels et à promouvoir la coopération européenne la matière. Elle a été signée par tous les membres du Conseil Européen sauf la Russie et Saint-Marin, ainsi que par l'Union Européenne, le Burkina Faso, le Maroc, la Tunisie et le Sénégal. La convention a donné lieu à la création en 1998 du réseau Emerald des zones spéciales de conservation.

La convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (convention de Bonn) de juin 1979. Ce traité intergouvernemental concerne 116 pays. Il a été conclu sous l'égide du programme des Nations Unies pour l'environnement et vise à protéger les espèces migratoires terrestres, aquatiques et aviaires. Il établit des obligations pour chaque état partie à la convention et promeut une action concertée pour nombre de ces espèces. Deux types d'espèces migratoires sont définis : les espèces menacées d'extinction (listées à l'annexe I) et les espèces pour lesquelles une coopération internationale serait bénéfique (listées à l'annexe II). Pour les espèces listées à l'annexe I, les parties à la convention s'engagent à mettre en œuvre des mesures de conservation incluant la restauration de leurs lieux de vie, la réduction des obstacles à leur migration et le contrôle d'autres facteurs susceptibles de leur nuire.

La Directive 79/409/CEE (ou Directive Oiseaux), amendée par la directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil, instaure des mesures de protection des oiseaux sauvages situés sur le territoire européen, à travers la mise en place de zones de protection spéciale (ZPS). Ces mesures visent à protéger et gérer les espaces utilisés par cette faune aviaire protégée pour la reproduction, la recherche de nourriture, la migration et l'hivernage.

La Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (ou Directive Habitats), vient en complément de la Directive Oiseaux et vise à protéger les habitats et espèces les plus sérieusement menacés en Europe. La Directive Habitats requiert la création de zones spéciales de conservation (ZSC) pour les espèces de plantes et d'animaux vulnérables, ainsi que leurs habitats.

Les Directives Oiseaux et Habitats sont au cœur de la réglementation de l'Union Européenne sur la nature, les ZPS et ZSC forment le réseau Natura 2000. Certaines activités peuvent être restreintes ou arrêtées si elles représentent une menace pour les espèces ou habitats recensés sur un site Natura 2000. L'article 6 de la Directive Habitats fournit une procédure pour l'évaluation et les décisions liées à des propositions de développement qui pourraient avoir un impact sur les sites désignés.

La Directive 2011/92/UE du 13 décembre 2011 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement requiert une évaluation conduite par l'autorité nationale compétente pour les projets ayant un impact physique sur l'environnement. L'étude d'impact environnemental doit identifier les impacts directs et indirects sur les êtres humains, les écosystèmes, l'héritage culturel, ainsi que les interactions entre tous ces éléments.

Les projets pour lesquels l'étude est obligatoire incluent notamment : les sites industriels à risque, les centrales électriques de plus de 300 MW et les centrales nucléaires, les stations d'épuration, les centres de gestion des déchets, les carrières et installations minières de taille conséquente, les usines de fusion de la fonte et de l'acier, les usines de distribution ou de stockage d'eau, les barrages et les grandes installations d'élevages de volailles ou de porcs.

La stratégie de l'Union Européenne de protection de la biodiversité à l'horizon 2020 définit six objectifs prioritaires visant à faire baisser d'ici à 2020 le taux d'extinction des espèces, rétablir les écosystèmes naturels dans l'UE et limiter la perte de biodiversité au niveau mondial. Chaque objectif touche à un sujet précis : protéger et restaurer la biodiversité et les services des écosys-

tèmes associés (objectifs 1 et 2), augmenter la contribution positive de l'agriculture et de l'exploitation des forêts et réduire les pressions sur la biodiversité (objectifs 3,4 et 5) et accentuer la contribution de l'Union Européenne à la protection de la biodiversité mondiale (objectif 6). Chaque objectif est décliné en actions visant à intégrer la biodiversité dans le développement des autres politiques de l'UE, telles que la Politique agricole commune, la Politique commune de la pêche et le Plan d'action de l'Union européenne en faveur des forêts. Les politiques existantes ou en préparation, telles que le paquet Climat, la Directive cadre sur l'eau et la proposition pour une directive cadre sur les sols sont considérées comme d'autres moyens d'atteinte des objectifs de biodiversité.

II. Exemples d'initiatives sectorielles et de labels

Secteur Agro-alimentaire

Le Forest Stewardship Council (FSC) est une organisation indépendante, non-gouvernementale multipartite et à but non lucratif visant la promotion de la gestion responsable des forêts dans le monde. Elle a été créée en 1993 et compte des représentations dans 50 pays. Elle vise à développer des normes de gestion des forêts et de chaîne de contrôle et à fournir des services d'accréditation à un réseau mondial d'entreprises, d'organisations et de communautés engagées.

La Table Ronde pour une Huile de Palme Durable (Roundtable on sustainable palm oil) a été fondée en 2004. C'est une association à but non lucratif réunissant des acteurs de l'industrie de l'huile de palme, des investisseurs et des ONG environnementales et sociales. Elle vise la promotion, la croissance et l'utilisation d'une huile de palme durable à travers le développement et la mise en place de normes mondiales. Elle fournit trois types de certifications :

- « **Grower certification** » est la certification la plus utilisée. Le producteur d'huile de palme reçoit une certification pour chaque tonne d'huile de palme produite de façon durable. L'entreprise fabricant le produit fini peut en-

suite acheter des certificats et indiquer sur ces produits finis qu'elle soutient financièrement la production et le commerce d'huile de palme durable.

- La certification « **Mass balance** » permet de mélanger des huiles de palme certifiées et non certifiées. Les huiles de palme certifiées peuvent être tracées et proviennent de plantations certifiées.
- La certification « **Segregated supply chain** » est la plus exigeante. Elle indique que 100% de l'huile de palme utilisée dans le produit fini peut être tracée et provient de plantation certifiées.

Bonsucro (anciennement Better sugarcane initiative) est une collaboration entre des vendeurs au détail de sucre, des investisseurs, des commerçants, des producteurs et des ONG. Elle vise à réduire l'impact environnemental de la production de sucre de canne et à gérer les impacts sociaux de la production de sucre. Les principes qu'elle énonce sont mis en œuvre selon des stratégies spécifiques à chaque région.

Le Marine Stewardship Council (MSC) a élaboré des normes pour une pêche durable et la traçabilité des denrées issues de la mer. Le processus de certification MSC des entreprises se base sur le référentiel du code de conduite des pêcheries responsables de la FAO (Food and Agriculture Organisation) et requiert l'évaluation d'une tierce partie.

Rainforest Alliance est une organisation non gouvernementale ayant pour objectif de préserver la biodiversité et d'assurer des moyens de subsistance durables aux producteurs et ouvriers agricoles dont les moyens de subsistance dépendent de la terre, en transformant les pratiques agricoles, les pratiques commerciales et le comportement des consommateurs. La certification Rainforest alliance s'obtient suite à un processus de certification suivant les standards du réseau pour une agriculture soutenable (sustainable agriculture network).

UTZ est un programme de certification visant à promouvoir la culture durable de café cacao et de thé. Le comité de pilotage d'UTZ est composé d'entreprises et d'ONG telles que la Dutch Sustainable Trade Initiative, Solidaridad, Oxfam Novib et le WWF International. Les biens certifiés UTZ ont été produits suivant un code de conduite couvrant des pratiques environnementales, so-

ciales et d'éthique des affaires (telles que la formation des producteurs aux pratiques d'agriculture durable). Les producteurs sont audités chaque année par UTZ sur leur respect de ce code de conduite. Un système de traçabilité existe pour certains des produits certifiés par cette organisation.

Secteur Minier

Le Conseil International des Mines et Métaux (CIMM) a été fondé en 2001 et regroupe 22 entreprises actives dans le secteur Minier ainsi que 34 associations régionales, nationales et mondiales de producteurs du secteur. Il vise à « améliorer la performance de l'industrie minière et métallurgique en matière de développement durable ». Il a développé un cadre de Développement durable composé de 10 principes. Le Principe 7 affirme son engagement à « contribuer à la conservation de la biodiversité et des approches intégrées d'aménagement du territoire ». En 2004, le CIMM et l'UICN ont signé un protocole d'accord pour un dialogue conjoint sur la conservation de la biodiversité, les zones protégées et l'exploitation minière. Un guide sur les mines et la biodiversité a été publié en 2006.

Conclusion



Si elles semblent avoir pris conscience des risques auxquels elles s'exposent si elles ne maîtrisent pas leurs impacts sur les écosystèmes, les entreprises européennes montrent, dans l'ensemble, des engagements timides en faveur de la biodiversité. La majorité des acteurs ne communiquent que sur une partie de leurs impacts sur les écosystèmes et seule une minorité semblent aller au-delà de leur obligation légale en matière d'intégration de cet enjeu dans le pilotage de leurs opérations. La plupart ne publient pas de données quantitatives reflétant l'état de la biodiversité sur leurs sites d'opérations.

Cette étude révèle l'hétérogénéité des niveaux d'attention à la biodiversité. Certaines industries affichent un niveau de reporting plus précis et des engagements plus avancés que les autres. Par ailleurs, quelques acteurs se démarquent au sein de la plupart des secteurs. Ces leaders ont identifié l'essentiel de leurs impacts sur les écosystèmes, intégré les enjeux de biodiversité dans le pilotage de leurs opérations et alloué les moyens nécessaires à la réduction de leurs impacts locaux.

Cette étude montre aussi que les secteurs affichant les meilleures performances en termes d'engagement et de moyens alloués à la maîtrise de leur empreinte écologique sont souvent ceux où les entreprises font face au plus grand nombre d'allégations. Ceci pourrait refléter l'influence des parties prenantes, autorités publiques ou ONG, en matière d'accroissement du niveau de sensibilité des entreprises à la protection du vivant.

L'étude a été écrite par



Hélène Drouet
Responsable de la recherche
helene.drouet@vigeo.com

Et supervisée par



Fouad Benseddik
Directeur des Méthodes et
des Relations Institutionnelles
fouad.benseddik@vigeo.com
T+33 (0)1 55 82 32 73

Pour Humanité et Biodiversité



Emmanuel Delannoy
Administrateur Humanité et Biodiversité
e.delannoy@inspire-institut.org



Anne-Marie Ducroux
Administrateur Humanité et Biodiversité et Vigeo
aunomduvivant@orange.fr



Gilles Kleitz
Administrateur Humanité et Biodiversité
gilles.kleitz@gmail.com



Christophe Aubel
Directeur Humanité et Biodiversité
christophe.aubel@humanite-biodiversite.fr



Justine Roulot
Chargée de mission Humanité et Biodiversité
justine.roulot@humanite-biodiversite.fr

Contacts Presse

Vigeo **Anita Legrand**
Anita.legrand@vigeo.com
+ 33 (0)1 55 82 32 44

**Humanité
et Biodiversité**

Justine Roulot
justine.roulot@humanite-biodiversite.fr
+ 33 (0)1 43 36 04 72

Vigeo rating : Premier expert européen de la performance responsable

Vigeo est le premier expert européen de la performance responsable. L'entreprise mesure les performances et les risques des entreprises, des pays et des institutions au regard de leur responsabilité sociale.

Notre recherche couvre les émetteurs des économies développées et des pays émergents sur l'ensemble des classes d'actifs (actions obligataires et monétaires). 150 clients et partenaires dans le monde entier utilisent nos services et produits, conçus pour faciliter :

- L'intégration des facteurs de risques et de performance ESG dans les processus d'investissements
- La création et la gestion de fonds éthiques, thématiques ou « best in class »
- L'exercice du droit des actionnaires pour influencer le comportement ESG des entreprises

Notre référentiel d'analyse se compose de 38 critères génériques répartis en 6 domaines : environnement, droits humains, ressources humaines, engagement sociétal, comportement sur les marchés et gouvernance d'entreprise. La méthodologie rigoureuse de Vigeo est très appréciée des investisseurs, des actionnaires et des ONG, car elle est marquée par l'opposabilité de nos critères, l'impartialité et la reproductibilité de nos analyses et notations et la traçabilité des informations collectées. La recherche de Vigeo rating répond à des standards de qualité exigeants et bénéficie depuis 2009 de la certification externe CSRR-QS 2.1.

Fondée en 2002 par Nicole Notat, Vigeo a une structure unique composée d'institutions financières, d'entreprises et organisations syndicales, qui assurent son indépendance par le pluralisme des intérêts qu'elle rassemble. Vigeo est présent à Paris, Casablanca, Bruxelles, Milan, Tokyo et Londres. L'équipe de Vigeo est constituée de 100 salariés de 10 nationalités différentes.

Pour plus d'informations : www.vigeo.com

Humanité et Biodiversité

Humanité et Biodiversité, présidée par Hubert Reeves, est une association loi 1901 agréée au titre de la loi de 1976 sur la protection de la nature et reconnue d'utilité publique. Issue de la Ligue Roc, forte de l'héritage de Théodore Monod, Humanité et Biodiversité a l'objectif de contribuer à la compréhension par les humains de leurs liens avec la diversité du vivant dont ils font partie et dépendent, afin de mieux concilier les besoins du vivant et des sociétés.

Humanité et Biodiversité mène une action de plaidoyer pour faire émerger dans la société les défis posés par l'érosion de la biodiversité et propose des solutions pour y faire face.

Elle est force de propositions pour influencer sur les décideurs politiques et économiques, elle assure une veille juridique pour améliorer et faire respecter la réglementation, elle mène des actions de sensibilisation pour tous les publics.

Avec ses adhérents, Humanité et Biodiversité crée un réseau d'espaces favorables à la faune et à la flore, les oasis nature.

Plus d'informations sur son site internet communautaire : www.humanite-biodiversite.fr

Humanité et Biodiversité

110, Boulevard Saint Germain

75006 Paris

+ 33 (0)1 43 36 04 72



PARIS

Les Mercuriales, 40 rue Jean Jaurès
93170 Bagnole - France
T : +33 1 55 82 32 40
F : +33 1 55 82 32 50

BRUXELLES

Rue du Progrès 333 / B7
1030 Bruxelles - Belgique
T : +32 2 206 67 91
F : +32 2 206 67 90

LONDRES

Broad Street House
55 Old Broad Street - Londres
EC2M 1RX
T : +44 (0) 203 402 6401

TOKYO

2-8-8 Nakamachi Meguro-ku
153-0065 Tokyo
T : +81 3 5721 6159
F : +81 3 6425 4675

MILAN

Via Settala 6
20124 Milan - Italie
T : +39 02 27 72 71
F : +39 02 27 72 71 22

CASABLANCA

Technopark - Route de Nouacer
PB 16435 - Casablanca - Maroc
T : +212 529 00 38 83
F : +212 522 87 47 27

Octobre 2012

Tous droits réservés. La reproduction et la diffusion des informations figurant dans cette étude destinées à des fins éducatives ou autres fins non commerciales sont autorisées sans autorisation écrite préalable de Vigeo sous réserve que la source soit clairement indiquée. La reproduction des informations figurant dans cette étude à des fins de revente ou d'autres fins commerciales est interdite sans autorisation écrite préalable de Vigeo.